
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-sixième séance – Mardi 4 décembre 2018, à 20 h 35

Présidence de M. Eric Bertinat, président

La séance est ouverte à 20 h 35 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, vice-présidente, *M. Guillaume Barazzone*, conseiller administratif, *MM. Stéphane Guex*, *Alain de Kalbermatten* et *Laurent Leisi*, *M^{mes} Sara Petraglio* et *Albane Schlechten*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *M^{me} Esther Alder* et *M. Rémy Pagani*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 22 novembre 2018, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 4 décembre et mercredi 5 décembre 2018, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

Le président. Nous reprenons notre ordre du jour au point 18, le rapport PR-1314 A/PR-1315 A. (*Remarques.*) Il s'agit d'un point fixe, un troisième débat inscrit mardi 4 décembre à 20 h 30; je respecte l'ordre du jour. Nous continuerons le débat dès que nous aurons terminé de traiter le point 18 de l'ordre du jour.

Propositions: subventions à la Fondation du Grand Théâtre
pour équipements et frais de retard du chantier

4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner:

- la proposition du Conseil administratif du 29 août 2018 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 592 000 francs destiné à l'octroi d'une subvention d'investissement à la Fondation du Grand Théâtre de Genève et destiné à financer les frais d'équipements scénographiques, informatiques et en mobilier pour le bâtiment de la place de Neuve (PR-1314 A)¹;
- la proposition du Conseil administratif du 29 août 2018 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 3 460 473 francs, au titre de subvention d'exploitation extraordinaire en faveur de la Fondation du Grand Théâtre de Genève et destiné à couvrir les frais induits par le retard du chantier du bâtiment de la place de Neuve et la double exploitation simultanée de l'ODN et de la scène de la place de Neuve, ainsi que les frais de prolongation des locations de locaux imputables au retard du chantier (PR-1315 A)².

Le président. Je donne la parole à la présidente de la commission, M^{me} Romano, si elle la désire... Ce n'est pas le cas. Je donne la parole au rapporteur, Monsieur Brandt.

M. Simon Brandt, rapporteur (PLR). Il fallait bien que ce soit dans le cadre d'un débat sur le Grand Théâtre qu'autant de rebondissements et d'entractes apparaissent entre les différents tableaux de la pièce... Tout d'abord il y a six mois, lorsque, au cours du débat budgétaire, le Parti libéral-radical proposa d'octroyer un complément de 3 millions de francs au Grand Théâtre pour pallier les difficultés financières qui pourraient surgir, car, au dire de la Fondation du Grand Théâtre, elle finirait certainement en cessation de paiement d'ici à la fin de l'année si rien n'est fait. A l'époque, la réponse du Conseil administratif par la bouche de M. Sami Kannan a été de nous dire de ne surtout pas rajouter ces 3 millions de francs, que c'était totalement inutile, que ça créerait la panique et que ça empêcherait de trouver des fonds privés.

Deuxième acte il y a trois mois, à la rentrée de septembre, où des propositions urgentes du Conseil administratif nous parviennent et demandent – je vous le donne dans le mille – un crédit total de 6 millions de francs pour le Grand Théâtre afin de financer des compléments de travaux et d'éviter une cessation de paiement de la Fondation du Grand Théâtre qui, selon les propos du conseiller administratif Kanaan trois mois auparavant, n'arriverait pas. Enfin, troisième acte il y a

¹ Rapport, 3611.

² Rapport, 3611.

Propositions: subventions à la Fondation du Grand Théâtre
pour équipements et frais de retard du chantier

trois semaines, lorsque les rapports sortent de commission et que des documents promis aux commissaires ne leur sont pas envoyés. C'est à ce stade qu'intervient la demande de troisième débat dans le but de recevoir ces documents, sous les cris d'orfraie de plusieurs conseillers administratifs nous accusant de manœuvres dilatoires alors que tous les documents avaient prétendument été donnés.

Eh bien, heureusement que vous nous avez donné tous les documents à l'époque, car entre-temps, en l'espace de trois semaines, nous avons obtenu un document du Contrôle financier (CFI) montrant que des dépenses n'ont pas été faites correctement et que de l'argent a été utilisé avant que les crédits ne soient votés. Qui plus est, ce document nous a surtout démontré par a + b que si nous avions voté ces crédits il y a trois semaines, nous l'aurions fait la tête dans le sac et en l'absence de plusieurs documents capitaux. Au final, on se rend compte que ce n'est pas seulement le chantier du Grand Théâtre qui a été mal géré, mais bien le dossier d'ensemble qui a été traité de manière totalement inadéquate par le Conseil administratif, avec pour résultat que le navire amiral de la culture genevoise s'est transformé en vaisseau fantôme.

Tout cela pour vous dire que si nous avons reçu les documents aujourd'hui, ceux-ci ne sont toujours pas satisfaisants au vu des manquements révélés par le CFI. Ce soir, nous devons peser les intérêts de part et d'autre afin de prendre nos responsabilités en tant que conseillers municipaux et de ne pas créer plus de problèmes qu'il n'y en a déjà au Grand Théâtre. Nous devons également nous poser réellement la question de savoir si l'on peut voter ces crédits alors qu'on a continuellement essayé de nous cacher des choses et que, sur la base des documents transmis, nous constatons que des auditions complémentaires devraient normalement avoir lieu. Cela étant, nous ne sommes malheureusement pas dans une situation normale et le choix que nous devons faire d'ici peu sera d'importance car, si d'un côté nous considérons qu'il nous manque des informations et que celles que nous avons ne sont pas convaincantes, de l'autre nous créerons des problèmes supplémentaires dans le cadre d'un dossier qui n'en a pas besoin.

Par conséquent, par la bouche de certains de mes collègues, le groupe Parti libéral-radical posera des questions complémentaires auxquelles il attendra réponse. A ce moment-là seulement, nous serons prêts à voter ce crédit, puis, le cas échéant, à le munir de la clause d'urgence telle que prévue tant par la loi sur l'administration des communes (LAC) que par le règlement du Conseil municipal. Cette clause aurait pour effet de faire sauter le délai référendaire de quarante-cinq jours et pour conséquence immédiate de gagner vingt-quatre jours. En effet, si l'on supprime les quarante-cinq jours de délai référendaire et qu'on rajoute les vingt et un jours écoulés depuis la dernière séance du Conseil municipal, nous gagnons tout de même vingt-quatre jours au lieu d'en perdre vingt-et-un, comme ça nous a été reproché il y a encore trois semaines lorsqu'on nous disait que demander le troisième débat créerait une catastrophe.

Propositions: subventions à la Fondation du Grand Théâtre
pour équipements et frais de retard du chantier

Une nouvelle fois, il est malheureux de voir que ce dossier a été mal géré par le Conseil administratif, qui n'a même pas considéré la proposition qui lui avait été faite à l'époque, avant même que toutes ces complications n'apparaissent, et qui aurait eu pour résultat de nous faire gagner du temps. Nous devons malheureusement continuer quelque peu en séance plénière les travaux de commission. Pour ce qui regarde le groupe libéral-radical, il est évident que c'est la dernière fois qu'il acceptera de se faire mener ainsi en bateau par le Conseil administratif, fût-il un vaisseau fantôme.

Troisième débat

M^{me} Maria Pérez (EàG). Mesdames et Messieurs les conseillers administratifs, ce soir nous sommes confrontés à un problème institutionnel, qui devrait dépasser le clivage entre la gauche et la droite. Nous avons deux conseillers administratifs qui, de leur propre aveu, mais tout de même après moult demandes insistantes, ont finalement admis avoir déjà engagé, au nom du Grand Théâtre et en leur propre nom, des dépenses présentées dans les deux propositions qui nous sont soumises ici. Si ces dépenses ont déjà été engagées par le Conseil administratif, c'est-à-dire que ce dernier a déjà dépensé l'argent concerné, la question d'un report de responsabilité est désormais centrale. Tout dépassement doit être justifié auprès du Conseil d'Etat, auprès du Service de surveillance des communes, le Conseil administratif devant rendre des comptes à ce sujet. Or, ce soir nous assistons à un report de responsabilités auprès du Conseil municipal. Cela, nous ne devons pas le tolérer, nous ne devons plus le tolérer, car dans le passé nous avons déjà été confrontés à ce type de problèmes dans de nombreux dossiers. La dernière fois, j'avais mentionné le cas de la plaine de Plainpalais, celui-ci en est un autre – c'est un gros dossier. Le rapport d'audit qui a été fait par le CFI démontre qu'il y a eu de nombreux dysfonctionnements dans la tenue du chantier et dans la gouvernance du dossier dans son ensemble, c'est pourquoi ce soir nous ne devons pas accepter de voter la tête dans le sac.

En notre qualité de conseillers municipaux, nous devons rendre compte de la bonne tenue des deniers publics à la population. Cependant, ce soir, on nous demande de voter 6 millions de francs qui ont déjà été dépensés et pour lesquels le Conseil administratif s'est déjà engagé. Ici, nous touchons au problème de fond, à savoir pour quoi? Pour produire un spectacle de quelques soirs qui coûtera 1 million de francs par soirée de programmation. C'est cela qu'on veut nous faire voter, sans qu'au préalable la pertinence de ces dépenses n'ait été étudiée par la commission des finances ou que le Conseil municipal n'ait été saisi de cette question. Bien au contraire, on nous met le couteau sous la gorge et on nous dit de voter ces crédits, sans quoi les salaires ne pourront pas être payés ou le chantier fermera. Tout cela n'est pas vrai, le matériel a été acheté, les frais ont été

Propositions: subventions à la Fondation du Grand Théâtre
pour équipements et frais de retard du chantier

engagés et le Conseil administratif doit prendre la mesure de la responsabilité qui est la sienne, c'est-à-dire du rôle qu'il a joué dans cette affaire, car c'est lui qui s'est engagé et qui doit par conséquent rendre des comptes à la population. Cela étant, ce soir, le Conseil administratif – j'ai nommé MM. Kanaan et Pagani, qui sont tous les deux embringués dans ce dossier – tente de se défaire de ses responsabilités et plus précisément de sa mauvaise gestion, en nous faisant voter ces crédits pour nous rendre à notre tour responsables des erreurs qu'il a commises.

Ce soir, je demanderai le vote nominal sur cette affaire, car je pense que le Conseil municipal doit réagir de manière responsable. Nous avons dû réclamer les documents avec force; j'ai personnellement eu l'impression que je me heurtais au même mur que celui auquel la Cour des comptes s'est heurtée en réclamant elle-même des justificatifs au sujet des frais du Conseil administratif. Dans le dossier qui nous occupe ce soir, nous avons dû batailler, Mesdames et Messieurs, pour finalement obtenir les documents il y a huit jours et sans que la commission des finances n'ait été à nouveau saisie du dossier, c'est-à-dire que nous n'avons pas pu l'étudier en commission. C'est donc à titre individuel que nous avons pris connaissance du rapport du CFI et d'une partie des dépenses qui ont été engagées, sans que nous puissions les étudier dans le détail, car ce n'est pas notre travail d'examiner les tickets les uns après les autres et de les comparer avec les propositions concernées. Il n'y a pas eu d'examen de conformité, bien que le rapport du CFI soit très clair: il met en lumière de nombreux dysfonctionnements qui ont déjà eu lieu dans une partie du dossier.

Aujourd'hui, nous ne savons pas sur quoi nous votons, et vous non plus, messieurs-dames, vous ne le savez pas. Cela étant, vous vous apprêtez à voter, car le Conseil administratif vous met le couteau sous la gorge – parce que c'est toujours comme ça que ça se passe – et vous dit de voter, sans quoi c'est la Bérézina et tout s'arrête. Eh bien non, il y a d'autres façons de faire: renvoyer le Conseil administratif à sa copie et à sa responsabilité, en lui demandant de rendre lui-même des comptes à la population sur la manière dont il a géré ce dossier et le chantier. Je vous remercie et répète que nous demanderons le vote nominal sur cet objet.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale, je prends bonne note de votre demande de vote nominal et passe la parole à M. le maire, Sami Kanaan.

M. Sami Kanaan, maire. J'interviens à ce stade du débat pour amener un certain nombre d'informations et de précisions, afin de rectifier certaines choses qui ont été dites et que le débat puisse continuer sur des bases aussi véridiques que possible. Tout d'abord, je rappelle, et c'est normal, qu'en politique chacun et chacune doit prendre ses responsabilités. Je ne referai pas l'historique de ce chantier

Propositions: subventions à la Fondation du Grand Théâtre
pour équipements et frais de retard du chantier

très complexe, cependant il est vrai que le Grand Théâtre a quelque chose dans ses gènes qui fait qu'il en résulte souvent des dramaturgies particulièrement prononcées, mais pas toujours très réussies, je le reconnais.

En votant une résolution à une très large majorité – de mémoire, à la quasi-unanimité –, ce Conseil municipal a souhaité qu'on accélère le démarrage du chantier du Grand Théâtre. A l'époque, le Conseil administratif aurait pu ne pas la suivre, car il s'agissait d'une résolution. Cependant, contrairement à ce que disent certains, nous respectons les volontés politiques du Conseil municipal et avons donc modifié les priorités des investissements de la Ville de Genève. Mon collègue Rémy Pagani s'est mis au travail plus vite que ce qui était prévu initialement, afin de lancer ce chantier majeur. Ensuite, le Conseil municipal a voté le crédit principal du chantier dans lequel, sans revenir sur tous les détails, avait notamment été biffé le poste dédié aux divers et imprévus. Plus tard, alors que l'Opéra des Nations a été acquis, puis transformé et installé là où il est aujourd'hui, c'est-à-dire à deux pas d'ici, M. Pagani est revenu vers le Conseil municipal pour le solliciter au nom du Conseil administratif afin de rétablir ce poste consacré aux divers et imprévus.

Entre deux commence effectivement l'opération du CFI; il faut cependant dire toute la vérité, Madame Pérez, pas seulement une partie de la vérité. A l'automne de l'année 2016, le Grand Théâtre nous sollicite – vous avez reçu ce courrier, Madame Pérez – pour nous informer que les frais de déménagement de la place de Neuve à l'Opéra des Nations ont été nettement supérieurs à ce qui avait été prévu au départ. M. Pagani et moi-même avons alors pris nos responsabilités et indiqué que ce dépassement n'était pas normal, car les estimations de départ avaient été faites ensemble. Comment se fait-il donc que, d'après les chiffres donnés par le Grand Théâtre, on se retrouve avec un dépassement de plus de 500 000 francs? Pour éclaircir cet élément, le Conseil administratif, à savoir concrètement M. Pagani et moi-même – j'aimerais insister sur ce point – a mandaté le CFI dans le but d'analyser les affirmations du Grand Théâtre; en effet, sur la base des examens internes menés par mon département, nous avions de sérieux doutes quant à la légitimité des chiffres présentés. Cette enquête a donné le rapport que vous avez reçu et qui n'a pas été évident à réaliser dans la mesure où le Grand Théâtre était en pleine opération d'installation à l'Opéra des Nations et que tout le déménagement s'est déroulé dans des conditions difficiles. Ce rapport du CFI, qui vous a été transmis, a été intégralement pris en compte par le Conseil administratif, puisque sur ces 500 000 francs – je vous épargne à nouveau les détails, car tous les chiffres sont dans les documents – il s'est avéré qu'une bonne moitié résultait d'aménagements à l'Opéra des Nations, une structure qui ne devait pas être financée par la Ville de Genève à l'origine et qui d'ailleurs, rappelons-le tout de même, a été largement financée par des fonds privés et par une contribution du Fonds intercommunal de l'Association des communes genevoises (ACG).

Propositions: subventions à la Fondation du Grand Théâtre
pour équipements et frais de retard du chantier

Cela étant, il est vrai qu'à un moment donné une partie de l'argent provenant de la Ville de Genève a malgré tout été utilisée. C'est pourquoi ces 250 000 francs ont été inclus en toute transparence dans la proposition de crédit complémentaire. Par ailleurs, nous avons informé le Grand Théâtre que nous acceptions de prendre en charge quelques autres dizaines de milliers de francs supplémentaires, qui paraissaient justifiés et justifiables en termes de déménagement. En revanche, nous avons dit au Grand Théâtre qu'il devait se débrouiller avec l'autre moitié de la facture – soit un peu plus de 200 000 francs pour être précis –, car on estimait que cette dépense était de sa responsabilité sur beaucoup de points, notamment au vu de la manière dont il s'était organisé. Je vous donne un exemple: toute une série d'éléments du déménagement devaient être pris en charge par les équipes du Grand Théâtre elles-mêmes et non pas être sous-traités à des entreprises. Au final, la sous-traitance a été plus importante que prévu, ce qui peut être compréhensible jusqu'à un certain point, car c'est un énorme travail; il n'en demeure pas moins que cette décision appartient au Grand Théâtre et non pas à la Ville de Genève. Le rapport du CFI a donc permis de calibrer correctement les demandes qui vous ont été adressées dans la proposition complémentaire. A l'époque, ce rapport a été mentionné dans la proposition complémentaire, cela étant personne ne nous l'a demandé – ma foi, chacun prend ses responsabilités aussi. A partir du moment où vous l'avez demandé au nom de la commission des finances, Madame Pérez, vous l'avez reçu accompagné de tous les autres documents du dossier. Toutefois, cette requête n'avait pas été émise auparavant par le Conseil municipal; je n'ai aucune trace d'une telle requête et je suis prêt à le vérifier, car nous l'avons transmis à chaque fois qu'il nous a été demandé.

Maintenant, pour parler des enjeux d'aujourd'hui, M. Brandt rappelle à juste titre qu'à l'époque il avait proposé un amendement au projet de budget 2018 de la Ville de Genève pour anticiper les difficultés financières du Grand Théâtre. Cependant, il aurait été peu responsable d'inclure à ce moment-là un montant au hasard étant donné que nous n'avions pas encore reçu les chiffres définitifs de la facture de ce retard de chantier, ni en subvention de fonctionnement ni en subvention d'investissement. On a fait de nombreuses démarches pour essayer de limiter la facture, d'une part en vérifiant franc par franc avec le Grand Théâtre ce qui était justifié – chat échaudé craint l'eau froide, c'est vrai, car compte tenu de l'expérience lors du déménagement aller, on voulait être sûrs que ces chiffres étaient justifiés et justifiables. D'autre part, tout comme la Fondation du Grand Théâtre, nous avons entamé une série de démarches pour trouver d'autres sources de financement. Les contributions privées au Grand Théâtre ont augmenté depuis cet automne, et tant mieux, parce que sinon la facture qu'on vous présenterait aujourd'hui serait nettement supérieure. Par ailleurs, la démarche que nous avons entamée auprès du Fonds intercommunal de l'ACG – laquelle n'est ma foi pas très rapide – a payé aussi, puisque nous leur avons demandé 1,5 million de francs de plus pour l'investissement et que l'assemblée générale des communes

Propositions: subventions à la Fondation du Grand Théâtre
pour équipements et frais de retard du chantier

genevoises a voté cette subvention à la quasi-unanimité il y a deux semaines. Cela étant, on ne peut pas encore faire l'amendement dans la proposition concernant l'investissement, car elle sera effective une fois le fameux délai référendaire des communes de quarante-cinq jours ainsi que l'entrée en vigueur de la décision passés. Par conséquent, s'il n'y a pas de référendum des communes, et apparemment ça se présente bien, nous vous présenterons prochainement une proposition correctrice à zéro franc, en quelque sorte, qui diminuera de 1,5 million de francs la partie investissement de la demande adressée par le Conseil administratif. En résumé, les différentes démarches que nous avons entreprises sont en train de porter leurs fruits, mais pendant ce temps-là le Grand Théâtre, lui, se réinstalle à la place de Neuve.

Madame Pérez, quand j'entends que vous voulez discuter en commission des finances de la programmation artistique du Grand Théâtre et, par la même occasion, mettre en danger les salaires de la maison du Grand Théâtre, je dois dire que les paroles me manquent devant de pareilles incongruités. Si, à l'avenir, ce Conseil municipal souhaite discuter des choix artistiques de nos maisons culturelles, cela ouvrira un nouveau débat qui risque d'être intéressant dans la mesure où je ne pourrai m'y résoudre, car le Conseil municipal a son rôle et le Conseil administratif a le sien.

Je le redis pour la dernière fois, j'espère: il est évident que nous aurions préféré éviter de vous solliciter au sujet de ce chantier, M. Pagani s'est d'ailleurs largement expliqué sur les retards engendrés. Pour ma part, j'aimerais rendre hommage ici à la Fondation du Grand Théâtre et aux équipes du Grand Théâtre, qui travaillent d'arrache-pied, à la fois pour continuer d'exploiter l'Opéra des Nations jusqu'à fin décembre et pour commencer les réinstallations à la place de Neuve, ainsi que les répétitions de l'opéra *Der Ring des Nibelungen* de Richard Wagner, que le directeur général du Grand Théâtre a choisi de programmer. Cette production est bien maîtrisée par le Grand Théâtre, puisqu'il l'a déjà réalisée une fois, ce qui est un avantage, car ça facilite les questions de droit, de décors et ainsi de suite. Il n'en demeure pas moins qu'il s'agit évidemment d'une production substantielle, raison pour laquelle les répétitions ont déjà commencé.

Je me permets de rappeler que les éléments principaux de la facture de retard découlent de la billetterie, qui rapporte moins à l'Opéra des Nations du fait de sa capacité, qui est plus petite qu'au Grand Théâtre, de la renégociation de la saison, qui s'élève à chaque fois à un bon million de francs, voire 1,2 million de francs, et de la double exploitation de deux scènes lyriques à Genève. Il va de soi que cette situation n'est pas du tout idéale, néanmoins c'est une réalité. A l'origine, le déménagement devait avoir lieu pendant la période estivale, qui est plus calme; ma foi, Mesdames et Messieurs, désormais on déménage en pleine saison, d'où la nécessité de renforcer des équipes déjà surchargées. Voilà pour le gros de la facture détaillé dans ces deux propositions de crédit.

Propositions: subventions à la Fondation du Grand Théâtre
pour équipements et frais de retard du chantier

J'insiste encore sur le fait que nous avons fourni les informations au fur et à mesure des demandes, il ne faut donc pas inventer des demandes qui n'auraient pas été satisfaites. Dès que des demandes précises nous sont parvenues, on y a répondu. M. Pagani s'est chargé de tout ce qui touchait au chantier et aux dépenses que le Grand Théâtre avait déjà engagées. Madame Pérez, il faut être précise: le Conseil administratif n'a pas engagé de fonds sans la permission du Conseil municipal. Par contre, la Fondation du Grand Théâtre a pris ses responsabilités, c'est un fait, car sinon c'est la saison entière qui partait à l'eau – c'est le cas de le dire, puisque des problèmes d'eau ont été découverts dans les fondations du Grand Théâtre –, parce qu'elle n'aurait pas pu commencer à travailler cet automne. Nous avons fait aussi vite que possible, ces crédits ont été déposés au début du mois de septembre dès qu'on a pu contrôler et valider tous les chiffres.

Tout l'exercice ne répond pas à une volonté, mais est le résultat d'un cas de force majeure. Je comprends que le Conseil municipal n'apprécie pas de devoir voter ces crédits supplémentaires pour le Grand Théâtre, cela étant – et je termine mon intervention ici –, le Grand Théâtre nous a confirmé arriver en rupture de trésorerie vers la mi-décembre. Mesdames et Messieurs, la mi-décembre c'est la semaine prochaine. Je tiens à préciser que l'institution a étalé ses dépenses au maximum, un gros effort a été fait, tout ce qui pouvait être reporté a été reporté, tout ce qui pouvait être payé en janvier et février a été reporté – notamment des salaires de personnel auxiliaire venu en renfort pour la double exploitation et des salaires du côté du personnel de la fondation.

Par conséquent, Mesdames et Messieurs, il me paraît juste légitime de voter ce soir en faveur de ces crédits. Je remercie M. Brandt d'avoir proposé la clause d'urgence, ce qui permettrait de faire ces paiements dans les meilleurs délais. Je rappelle toutefois que les seuils sont stricts, puisqu'il faut qu'elle soit votée par la moitié des membres du Conseil municipal au moins, soit par 41 voix et surtout deux tiers des votants. Je remercie sincèrement le Conseil municipal de voter ces crédits ce soir.

Le président. Merci, Monsieur le maire. Le bureau a décidé de clore la liste. Je passe la parole à M^{me} Maria Vittoria Romano.

M^{me} Maria Vittoria Romano (PS). J'aimerais commencer par dire quelque chose au rapporteur; vous transmettez à M. Brandt, Monsieur le président. Sachant qu'un rapporteur doit rapporter, j'ai trouvé que son intervention n'était pas très neutre et impartiale, la prise de position de son parti devant être exprimée dans un second temps.

Propositions: subventions à la Fondation du Grand Théâtre
pour équipements et frais de retard du chantier

Dans ce dossier, la commission des finances a effectivement rencontré un certain nombre de problèmes. Cela étant, on a désormais reçu toutes les informations nécessaires qui nous permettront de voter ce soir. Rappelons une fois encore qu'il s'agit d'un très grand projet d'un montant de 67 millions de francs. En commission des finances, nous avons reçu le rapport du CFI; des choses n'étaient pas tout à fait *kosher* (*Brouhaha.*) A nouveau, c'est un projet d'envergure dans lequel certaines choses auraient pu être mieux faites. Un autre élément que j'aimerais souligner concerne le souhait de la commission des finances de connaître le produit de la vente du théâtre éphémère à la place des Nations par la Fondation du Grand Théâtre, surtout dans la mesure où cette dernière est subventionnée par la Ville. Il nous a été dit que nous aurions ces chiffres lors des comptes; nous suivrons donc cela de très près le moment venu, c'est-à-dire bientôt. Toujours en commission des finances, nous avons constaté que certains risques n'avaient peut-être pas vraiment été gérés; on nous a dit qu'il fallait prendre des risques – ce qui est vrai, cependant une meilleure gestion des risques aurait peut-être évité certains coûts.

Malgré cela, nous, les socialistes, voterons quand même en faveur de ces deux crédits, parce qu'on ne peut pas ne pas les voter. Il faut que l'institution puisse fonctionner et que les employés soient payés. Le travail doit continuer en commission des finances et en commission des arts et de la culture, toutefois aujourd'hui nous avons la responsabilité de voter ces crédits afin que cette institution phare, qui rayonne, puisse continuer ses activités comme il faut. Je vous prie donc d'accepter ces propositions, tout en sachant que dorénavant nous suivrons les choses de près, afin que ce type d'incidents ne se reproduise pas.

M. Morten Gisselbaek (EàG). Au risque de répéter des choses qui ont déjà été dites et donc de vous ennuyer un peu en essayant d'être pédagogue, je vais vous expliquer pourquoi une majorité d'Ensemble à gauche ne votera pas en faveur de ces deux propositions de crédits ce soir. Pour un montant total de 6 millions de francs, les propositions PR-1314 et PR-1315 nous ont été présentées comme étant d'une part une subvention d'investissement, et d'autre part une subvention d'exploitation, qui découle directement du retard des travaux de rénovation du Grand Théâtre. Ces retards ont été causés par des remontées d'eau supposément non prévisibles apparues lors des travaux en sous-sol dans et autour des fondations du bâtiment. Dans le rapport, cet élément est présenté comme étant un impondérable – c'est une bonne blague, Mesdames et Messieurs. Il s'agit au contraire d'un événement parfaitement prévisible, étant donné que la nappe phréatique à la place de Neuve se situe environ 5 mètres en dessous des trottoirs. On se trouve au pied d'une colline et en bas du parc des Bastions, dans une zone connue pour être marécageuse. D'ailleurs, la plaine de Plainpalais tire son nom du latin *plana palus*, semble-t-il, qui veut dire la plaine marécageuse. Qui plus est, une partie du Grand Théâtre se situe directement sur les anciennes douves qui protégeaient la ville

Propositions: subventions à la Fondation du Grand Théâtre
pour équipements et frais de retard du chantier

lorsqu'il y avait des murailles, c'est-à-dire un endroit destiné à recevoir de l'eau. Par conséquent, s'il y a bien un endroit dans cette ville où il y a de l'eau, c'est là.

Cet évènement était donc parfaitement prévisible et tout cela n'aurait pas posé problème si on avait prévu six mois de plus dans le planning des travaux. Il est normal de prévoir une marge, car la plupart des travaux prennent du retard: ceux de la rue Voltaire ont pris du retard, les containers à la rue du Fort-Barreau prennent du retard aussi – beaucoup de choses prennent du retard et c'est normal. Cependant, une telle précaution n'a pas été prise ici. Pourquoi? Selon ce qui est marqué dans le rapport de la proposition, parce que M. Pagani, qui fait même des remarques à ce sujet, s'est adapté à la contrainte fixée par la direction générale du Grand Théâtre. Ça, c'était une erreur. Le Grand Théâtre a le droit d'avoir des exigences; cela étant, les accepter était une erreur politique. On ne parle pas d'une erreur technique, mais bien de l'erreur politique de ne pas avoir pris le risque de dire au Grand Théâtre que non, on est désolé, mais il n'est pas possible de tenir ces délais, car six mois de plus sont nécessaires. Cette erreur a chamboulé la programmation 2018-2019 et nous coûte aujourd'hui 6 millions de francs – ça fait cher l'erreur, Mesdames et Messieurs!

A ce stade, il convient quand même de séparer les deux propositions: la proposition PR-1315, à propos de l'exploitation, qui découle effectivement de cette erreur, et la proposition PR-1314, qui, elle, concerne les frais de matériel. On nous fait croire que ces frais supplémentaires sont dus au retard du chantier, mais là aussi c'est une blague, parce que dans le deuxième paragraphe de la proposition PR-1314 on lit: «En novembre 2015, le calendrier révisé du chantier a été arrêté en intégrant la contrainte fixée par la direction générale du Grand Théâtre de pouvoir répéter le *Ring des Nibelungen* de Wagner en juin 2018 à la place de Neuve, soit avant que le chantier ne soit terminé et cela en parallèle à l'exploitation jusqu'à début juillet 2018 de l'Opéra des Nations pour la fin de la saison 2017-2018.» Il a toujours été prévu que les deux institutions fonctionnent en même temps, par conséquent quand on vient nous dire qu'il faut acheter du matériel pour le Grand Théâtre parce qu'on n'a pas pu le rapatrier de l'Opéra des Nations, ce n'est pas vrai; c'est marqué ici. Tout cela est une blague. Il s'agit d'un investissement qui n'a pas été prévu au départ: 6 millions de francs, c'est juste énorme, je vous le rappelle, et vous le savez aussi bien que moi. C'est sans doute plus que les montants desquels nous débattons bientôt lors du budget au sujet de scènes de spectacles moins grandes que celle qui nous occupe ici. C'est aussi plus que le montant de la coupe linéaire dans la culture faite par la droite en 2017 et qui a donné lieu à un référendum que nous avons d'ailleurs remporté. Je rappelle quand même, juste pour l'anecdote, que la coupe linéaire de la droite concernait toute la culture, à l'exception d'un objet: le Grand Théâtre. Bon, pourquoi pas...

Aujourd'hui, la question se pose de savoir ce que nous obtenons pour ces 6 millions de francs. Nous obtenons de pouvoir présenter à nouveau, M. Kanaan

Propositions: subventions à la Fondation du Grand Théâtre
pour équipements et frais de retard du chantier

l'a dit, *Der Ring des Nibelungen* à trois reprises. Pour ceux qui ne le savent pas, *Der Ring des Nibelungen* est une tétralogie, c'est-à-dire un cycle de quatre opéras qui se jouera trois fois. On peut aimer ou ne pas aimer, la question n'est pas là. Cet investissement concerne au total douze représentations. Six millions de francs divisés par douze, ça correspond à un coût de 500 000 francs par soir de représentation. On dépense déjà plus de 50 millions de francs pour une centaine de représentations différentes par année, mais pour les opéras de cette taille on est à plus de 1 million de francs la soirée. Cela signifie, et je le dis pour les téléspectateurs et les contribuables qui nous écoutent, que certaines soirées au Grand Théâtre approchent les 1,5 million de francs payés par la collectivité publique. D'accord, pourquoi pas, si vous êtes tous d'accord, ça ne me pose pas de problèmes. Par contre, pour ma part je ne serai pas d'accord. Cela dit, c'est bien que l'on n'ait pas tous le même avis. Pour chaque représentation du *Ring*, le Grand Théâtre a une capacité de 1500 places, chaque place coûtant donc 1000 francs à la collectivité publique. Mesdames et Messieurs, on peut être d'accord ou non avec cela, l'important étant qu'il y ait un débat. La moindre des choses aurait été qu'il y ait un débat sur ces investissements ainsi que sur leur pertinence.

Je le répète: si après s'être posé la question de savoir si ça en vaut réellement la peine et s'il n'est pas préférable de faire autre chose avec ces 6 millions de francs, une majorité de ce plénum acquiesce pour claquer cet argent ainsi, personnellement, je le veux bien aussi. Je suis démocrate, je n'ai pas la majorité, donc je l'accepte. Cependant, en réalité, on ne se pose même pas cette question, et pourquoi donc? Parce qu'il n'y a pas d'espace pour se la poser et parce que cet argent est déjà utilisé. M^{me} Romano l'a dit, MM. Brandt et Kanaan en ont parlé également, si on ne vote pas ces crédits ce soir, 400 personnes se retrouveront sans salaire. Mais enfin, Mesdames et Messieurs, ce n'est pas de notre responsabilité! C'est quand même incroyable...

Le président. Il vous reste trente secondes, Monsieur Gisselbaek...

M. Morten Gisselbaek. Je termine, Monsieur le président. Je conçois pleinement qu'on puisse voter ces crédits, mais, comparativement aux bricoles que représentent des notes de frais ou une erreur de carte de crédit, cela signifie cautionner un usage de l'argent public qui relève du hold-up. Sans nous demander notre avis, on nous dit qu'on n'a pas le choix. De la même manière, on prend le personnel en otage en nous disant qu'il ne sera pas payé si nous ne votons pas ces crédits ce soir – c'est un hold-up doublé d'une prise d'otages.

Mesdames et Messieurs, s'il vous plaît, ne cédon pas au syndrome de Stockholm et ne votons pas cela. Mettons le Conseil administratif face à ses responsabilités, c'est-à-dire partir en dépassement et s'en expliquer après. Dans tous

Propositions: subventions à la Fondation du Grand Théâtre
pour équipements et frais de retard du chantier

les cas, ce n'est pas à nous de le faire. De notre côté, nous devons demander au Conseil administratif de nous présenter des choses sur lesquelles, après réflexion et après étude, nous choisissons, si oui ou non, ce sont des bons investissements. Par contre, selon nous, continuer comme cela n'est vraiment pas la bonne chose à faire et ne correspond pas non plus à la vision que nous avons de notre rôle et de celui du Conseil administratif en général. Nous ne demandons pas de s'opposer au Grand Théâtre, mais qu'il soit traité comme les autres institutions, et qu'il en soit de même pour ses investissements, c'est-à-dire en prenant le temps de discuter et de réfléchir à ce qu'on fait. Six millions de francs représentent une somme énorme, par conséquent les contribuables qui nous ont élus ont absolument le droit d'attendre qu'on prenne au moins le temps d'étudier les choses, afin de savoir si les investissements que nous votons sont de bons investissements utiles à la collectivité publique. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

M. Guy Dossan (PLR). Notre collègue Simon Brandt a indiqué tout à l'heure que le Parti libéral-radical voterait les deux crédits, sous réserve d'obtenir des réponses claires, précises et officielles à deux questions en particulier. Tout d'abord, comment a-t-on pu se retrouver avec 500 000 francs mal imputés aux comptes? D'où cela vient-il? Est-ce que le personnel municipal n'a pas fait son travail? Est-ce que celui de la fondation n'a pas fait le sien non plus? Est-ce que ce sont les deux? Je ne pense pas que ces 500 000 francs soient englobés dans une seule écriture. On pourrait donc se demander comment cela est arrivé et ce qu'on a fait pour que ça n'arrive plus. La deuxième question concerne ce qui a été payé ou non par le Grand Théâtre. Ce matin, on lisait dans la *Tribune de Genève* que la Ville n'avait semble-t-il payé que 50 000 francs, cela étant le maire nous dit ce soir que sur les 500 000 francs ce sont en réalité à peu près 250 000 francs qui ont été payés par notre municipalité, puisque l'autre moitié a été prise en charge par le Grand Théâtre. Alors, quel est le bon chiffre? Je ne suis pas à la commission des finances, mais peut-être que les commissaires aux finances étaient au courant. J'aimerais par conséquent qu'on m'apporte au moins cette réponse précise. Ce d'autant plus que le Parti libéral-radical a toujours soutenu le Grand Théâtre, mais quand même pas à n'importe quel prix, il ne faut pas non plus en profiter.

Une chose est certaine: nous ne voterons pas un franc de plus pour ensuite risquer que la fondation vienne nous dire qu'elle a payé 250 000 francs ou 500 000 francs qui n'étaient pas prévus et qu'il leur manque désormais. Nous voterons ces deux crédits si nous avons des réponses claires, mais ça s'arrêtera là. Nous sommes également un peu surpris de lire dans les journaux les propos d'un directeur général qui affirme ne pas être là pour vérifier les factures. C'est tout de même surprenant et un peu inquiétant pour la suite. Nous aimerions simplement que le Conseil administratif transmette au directeur général du Grand Théâtre que nous ne dépensons pas l'or du Rhin, mais bien l'argent du contribuable.

Propositions: subventions à la Fondation du Grand Théâtre
pour équipements et frais de retard du chantier

M. Jean-Pascal Cattin (MCG). Mon intervention n'a plus d'objet étant donné que M. Kanaan vient de répondre à la question que je me posais. Les choses étant ce qu'elles sont, il y a lieu d'accepter cette rallonge. Ma foi, s'il y a des frais supplémentaires, nous devons les assumer.

M. Pascal Spuhler (HP). Je ne soutiendrai pas ces deux propositions d'augmentation de crédit et ne les voterai donc pas ce soir. M^{me} Pérez et M. Gisselbaek d'Ensemble à gauche se sont très bien exprimés sur ce sujet et sur les raisons de ce refus, il n'y a donc pas besoin de revenir sur les détails. Cela étant dit, je trouve tout de même un peu fort de café qu'on nous fasse à chaque fois voter des augmentations, et pas des moindres – 6 millions de francs quand même, 500 000 francs par représentation en plus –, sous la menace et presque sous la contrainte. Ce spectacle ne devrait pas s'appeler le *Ring*, mais la *Folie des grandeurs*. Comme vous l'aurez compris, je ne soutiendrai pas ces propositions.

M. Pierre Gauthier (HP). Au cours des différentes interventions, j'ai entendu certaines personnes mentionner un rapport du CFI sur la gestion financière de la Fondation du Grand Théâtre. Un membre de la commission des finances m'a confirmé que ce rapport est confidentiel, cela étant des journalistes ont pu en obtenir une copie alors que les conseillers municipaux qui n'appartiennent pas à la commission des finances, dont votre serviteur, n'y ont pas eu accès. Comment peut-on se déterminer avec pertinence sur les allégations des différents préopinants, sans avoir accès aux informations qui permettraient de le faire? Dans ce dossier du Grand Théâtre, il est tout de même assez incroyable d'observer que, depuis le départ, nous sommes face à une gestion calamiteuse, cachottière et mensongère des situations. Comment, nous, qui avons le droit et la possibilité de nous exprimer sur un crédit de 6 millions de francs – cela a été dit, mais je rappelle qu'il ne s'agit pas de 50 000 francs – pouvons-nous nous déterminer sur un tel dépassement de crédit, lorsque l'immense majorité des conseillers municipaux n'a même pas accès à l'information contenue dans le rapport auquel certains se réfèrent dans ce plénum? Je pense que nous nous trouvons devant une impossibilité d'exercer notre mandat. Il est absolument inadmissible que seuls les conseillers municipaux qui siègent à la commission des finances – soit 15 personnes sur 80 – puissent se positionner avec pertinence sur les questions qui nous sont soumises. Si on suit cette logique, soit nous éliminons du vote les 65 conseillers municipaux qui n'ont pas les éléments permettant de se déterminer, soit les 80 conseillers municipaux prennent part au vote, mais à ce moment-là nous avons toutes et tous les mêmes éléments pour pouvoir le faire comme il convient.

Je vous remercie, Monsieur le président, de nous expliquer pourquoi les conseillers municipaux qui n'appartiennent pas à la commission des finances, et

Propositions: subventions à la Fondation du Grand Théâtre
pour équipements et frais de retard du chantier

notamment les indépendants, ne peuvent pas bénéficier des mêmes informations que les autres et par conséquent exercer leur mandat politique conformément au droit qui est le leur.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je trouve que ce n'est pas le moment, en tout cas en ce qui me concerne, de vous donner des explications, voire des justifications, au sujet de ces objets. Les membres participant à la commission des finances reçoivent des informations qu'il leur appartient de transmettre ensuite à leurs groupes respectifs. Cela étant, un problème se pose pour les indépendants, j'en conviens. Je passe la parole à M. Manuel Alonso Unica.

Des voix. C'est pénalement répréhensible...

M. Manuel Alonso Unica (HP). Merci, Monsieur le président. Je souhaite remercier M^{me} Pérez pour ses explications, ainsi que les conseillers municipaux qui ont précédemment exprimé leurs arguments en faveur et en défaveur de ces crédits. Personnellement, je rejoins M. Gauthier sur ce point et me demande comment il est possible pour nous, indépendants et autres conseillers, de nous prononcer face à des rapports d'audit tenus confidentiels. Je ne comprends pas ce qui justifie cette confidentialité et pense au contraire que la transparence est de mise, surtout vis-à-vis des décisionnaires réunis ici dans ce plénum, afin de savoir de quoi on parle et sur quoi on vote. Bien sûr, il s'agit de voter un crédit, mais qu'y a-t-il réellement derrière? Je veux pousser un coup de gueule pour dénoncer un manque d'information qui, par voie de conséquence, entrave notre capacité à pouvoir prendre des décisions. Dans de telles conditions, je ne pense pas qu'on puisse se prononcer en faveur de ces crédits. En l'absence de transparence et d'information adéquate permettant de se prononcer, on ne peut que refuser ces crédits. Je le répète, on ne pourra pas se prononcer positivement, par contre négativement oui.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Ce soir, j'entends des questions pertinentes venant de personnes qui ne siègent pas à la commission des finances. Ce sont des questions que nous, commissaires des finances, aurions dû être à même de démêler. Or, Mesdames et Messieurs, bien que nous représentions le Conseil municipal en commission des finances, nous avons été empêchés de faire convenablement notre travail par manque de transparence dans la transmission des dossiers. Monsieur le président, vous transmettez à M. Kanaan que je ne comprends pas pourquoi nous ne recevons pas automatiquement tous les audits du CFI. Si nous avons reçu les

Propositions: subventions à la Fondation du Grand Théâtre
pour équipements et frais de retard du chantier

documents lorsque nous étions saisis des deux propositions en commission, nous aurions pu mener des auditions et convoquer le CFI pour lui demander une expertise au sujet de ces deux crédits. Ce soir, vous vous apprêtez à voter ces deux propositions, bien que l'expertise n'ait pas pu être faite. Pourtant, cette expertise, vous auriez dû la faire vous-même après l'incident qui a eu lieu précédemment au sujet des 525 000 francs. Je prendrai acte du vote qui aura lieu ce soir, car je pense que c'est un vote crucial.

Il y a quelques années, nous avons eu un précédent avec la plaine de Plainpallais et nous votions tous de bonne foi, en faisant confiance au Conseil administratif. Depuis, un contrôle d'audit de la Cour des comptes a eu lieu et a constaté que plusieurs propositions avaient été saucissonnées – exactement comme dans le cas du Grand Théâtre qui nous occupe actuellement. Des glissements de crédits de proposition en proposition avaient été faits. Cela étant, il s'agissait de dépassements produits à notre insu, dont nous n'avions jamais eu connaissance et que le Conseil administratif nous demandait d'accepter après coup, c'est-à-dire de légaliser, en quelque sorte. Cela est très grave. Cependant, maintenant nous savons que ces choses-là peuvent arriver et, aujourd'hui, une alerte plus que manifeste nous indique que de gros dysfonctionnements ont eu lieu dans ce dossier. Ce soir, messieurs-dames, au lieu de prendre vos responsabilités et de faire le travail pour lequel vous avez été élus – et là, je m'adresse non seulement au Conseil municipal de droite et de gauche, mais aussi tout simplement à ces hommes et femmes issus de la société civile dont le devoir est d'examiner et de veiller à la bonne tenue des comptes de l'argent public –, vous démissionnez et acceptez de voter la tête dans le sac pour faire plaisir au Conseil administratif en le croyant sur parole. Nous ne disons pas que toutes les affirmations du Conseil administratif sont fausses, nous pensons simplement qu'il y a des précédents, y compris dans ce dossier, et que des précautions devraient être prises. Comme l'a déjà rappelé mon collègue, 6 millions de francs représentent une somme autrement plus importante que les frais du Conseil administratif résultant des différents abus qui ont pu se produire, une somme sur laquelle nous pouvons avoir prise en faisant appel au CFI et en choisissant de renvoyer ces deux propositions en commission des finances. En d'autres termes, il s'agit de choisir de faire votre travail et ce pour quoi vous avez été élus.

Ce dossier finira certainement à la Cour des comptes. Ce soir, la question n'est pas de savoir s'il est bien ou mal de voter cette proposition, mais de savoir si nous avons le choix ou si, au contraire, nous ne l'avons pas. Nous avons le choix de renvoyer le Conseil administratif à ses responsabilités, parce que c'est bien lui qui a engagé ces fonds et qui est en charge de ce dossier et de ces travaux. A ce sujet, je réfute les propos du conseiller administratif Kanaan, que j'avais déjà entendus de la part de M. Pagani, disant qu'en fin de compte nous, le Conseil municipal, sommes aussi responsables, car nous avons voulu accélérer

Propositions: subventions à la Fondation du Grand Théâtre
pour équipements et frais de retard du chantier

la réfection du Grand Théâtre. Non, cela est faux. Nous avons voulu accélérer le chantier du Grand Théâtre, mais nous n'avons jamais agendé les travaux. Nous ne sommes donc pas responsables de la manière dont ce dossier a été géré. Si je demande à un menuisier de me construire dix portes en une nuit, le menuisier me répondra probablement qu'il lui est impossible de le faire en une nuit, un mois étant nécessaire. Ainsi, pour le Grand Théâtre, M. Richter était dans son droit d'émettre des souhaits concernant la programmation et la date de retour dans les locaux de la place de Neuve, mais il est de la responsabilité du Conseil administratif de définir ce qu'il est possible de faire ou pas. Par conséquent, ce retard de chantier n'est pas imputable au Conseil municipal, mais découle uniquement de la responsabilité du Conseil administratif. Les frais que le Conseil administratif décide d'engager sans consulter préalablement le Conseil municipal sont de la responsabilité du Conseil administratif: c'est un dépassement, c'est comme ça que vous-même l'avez appelé, Monsieur Kanaan, et il est donc de votre responsabilité de l'assumer, au lieu de tout reporter sur ce plénum. Pour ce qui est du vote, nous demandons le vote nominal, s'il vous plaît.

Le président. J'avais cru le comprendre lors de votre première prise de parole, Madame Pérez... Je donne la parole à M. Pagani.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Quand il s'agit de prendre ses responsabilités, sachez que je les prends toujours. J'aimerais rétablir deux choses, tout d'abord en ce qui concerne la plaine de Plainpalais, et je suis bien placé pour le faire, puisque j'ai repris le dossier de ce chantier des mains du magistrat précédent. J'ai peiné à réaliser cette plaine, qui arrive désormais au bout; le dernier arbre sera planté la semaine prochaine. Je vous invite d'ailleurs tous à venir assister à cette inauguration. Madame Pérez, vous nous reprochez d'avoir fait des dépassements, mais ce n'est pas exact. Je vous renvoie au rapport de la Cour des comptes qui indique que la seule erreur du Conseil administratif était de ne pas avoir présenté au départ la facture totale du coût du chantier de la plaine de Plainpalais. En effet, présenter les propositions de crédits au fur et à mesure ne permettait pas d'avoir un aperçu global de ce que le réaménagement de la plaine nous a coûté. La Cour des comptes a eu raison de soulever cet élément et, à ce propos, je me suis toujours engagé à présenter les budgets dans leur ensemble dès mon arrivée à cette fonction. Pour ce qui est du Grand Théâtre, je vous ai présenté un budget de 67 millions de francs et une majorité de ce plénum a décidé d'enlever la réserve consacrée aux divers et imprévus. Cela étant, j'ai pris mes responsabilités en vous soumettant la facture globale dès le départ.

Le deuxième élément sur lequel je souhaite revenir concerne les responsabilités des uns et des autres. Je vous signale qu'aujourd'hui nous avons ouvert

Propositions: subventions à la Fondation du Grand Théâtre
pour équipements et frais de retard du chantier

le chantier de l'Ancien Manège, comprenant notamment une crèche et un lieu social d'accueil pour les enfants ainsi que pour l'ensemble des habitants de la Vieille-Ville qui en manquaient cruellement, la preuve en est l'état du centre de loisirs de la rue Chausse-Coq. Les travaux du Pavillon de la danse ont également commencé, tout comme ceux de la salle de la Jonction en ce moment même, et d'autres encore. L'ensemble du Conseil administratif s'était porté en faveur du report de ces trois chantiers, mais le Conseil municipal nous a fait part d'un besoin cruel pour la danse et les prestations aux habitants de la Vieille-Ville plutôt que pour des spectacles adressés à une catégorie plus restreinte de la population. Nous avons donc pris nos responsabilités, et moi le premier, afin de débiter ces travaux. Par la suite, l'Opéra des Nations a été une aventure terrifiante, comme l'a aussi été celle du Grand Théâtre à la place de Neuve – et je pèse mes mots. Alors que le début des travaux avait initialement été prévu deux ans plus tard, il a fallu faire arriver et installer l'Opéra des Nations en temps et en heure, ce qui a coûté, Mesdames et Messieurs, 13 millions de francs, conformément aux chiffres qui vous ont été transmis. Cela a déjà été dit: la Ville de Genève a participé à ce chantier à hauteur de 200 000 francs et l'ACG à hauteur de 3 millions de francs, c'est tout. J'ai mis un point d'honneur à ce que le reste soit pris en charge par des privés et je tiens ici à les en remercier, parce que c'est un opéra exceptionnel, qui a permis d'élargir le public passionné par l'art lyrique.

Venons-en maintenant aux travaux de ce grand bâtiment historique de la place de Neuve, qui ont nécessité la cohabitation de cinq chantiers en permanence. La rénovation du Grand Théâtre et de ses bureaux avait notamment pour objectif de pouvoir accueillir le personnel actuellement en charge à l'Opéra des Nations, composé de 250 personnes, alors qu'au départ l'institution comptait une centaine d'employés, avec de nombreux métiers traditionnels, dont les compétences sont également dispersées dans les 25 autres théâtres de notre ville. Il ne faut donc pas dire que les activités et l'organisation du Grand Théâtre sont destinées à une élite, car ses travailleurs rendent aussi des services – et de grands services – à la politique culturelle que l'ensemble du Conseil municipal et du Conseil administratif mène depuis des lustres pour notre municipalité. Personnellement, je suis très fier de cette capacité qu'a Genève de pouvoir proposer une telle offre théâtrale au travers de ses 25 structures – c'est plus que Paris relativement au nombre de théâtres par habitant. Nous avons une véritable chance.

Aujourd'hui, le chantier a six mois de retard en raison du débordement de la nappe phréatique. Dans le chantier, nous avons tenu compte de la nappe phréatique, mais pas de son débordement; cela étant, toutes les mesures ont désormais été prises. Au départ, nous pensions pouvoir faire le déménagement durant l'été, ce qui nous aurait par ailleurs évité d'acheter du matériel à double – car c'est ça la réalité! Alors que des projecteurs sont en train d'éclairer les représentations de

Propositions: subventions à la Fondation du Grand Théâtre
pour équipements et frais de retard du chantier

Viva la mamma!, d'autres projecteurs sont nécessaires pour régler les répétitions qui se poursuivent en vue des représentations du *Ring des Nibelungen* à la place de Neuve. A cela se rajoute la problématique du double personnel car, comme l'a rappelé M. Sami Kanaan, deux scènes sont exploitées simultanément. On ne peut pas changer cette réalité, il faut en prendre la mesure et accepter qu'il y a des frais d'un côté et de l'autre. Pour ma part, je mets tout en œuvre pour que le Grand Théâtre puisse rouvrir le 15 janvier prochain et je vous garantis que, ces derniers mois, toute mon énergie est passée dans ce dossier.

Concernant le CFI, Sami Kanaan et moi-même l'avons alerté lorsque nous avons identifié le mélange des genres dans les dépenses de la Fondation du Grand Théâtre. L'Opéra des Nations étant un peu mon bébé, je sais quand même ce qu'il coûte, ce qui doit lui être imputé et ce qui doit être imputé ailleurs. Le CFI a donc aidé la Fondation du Grand Théâtre à séparer les choses et à identifier précisément les problèmes en fonction des charges respectives de chacun. Le rapport du CFI n'indique pas que nous avons fait des erreurs, mais qu'il faut procéder d'une certaine manière pour être au plus juste. En ce sens, il est venu valider la problématique que nous avions soulevée, c'est pourquoi je ne vois pas ce que nous avons fait de faux. Bien au contraire, nous avons permis de régulariser la situation. Puis, il faut aussi évoquer la responsabilité de la Fondation du Grand Théâtre et, à titre d'exemple, se demander s'il était nécessaire d'engager en juin dernier l'achat de nouveaux projecteurs pour pouvoir répéter le *Ring* en ce moment. Eh bien oui, Mesdames et Messieurs, elle devait le faire, c'était évident. Le Conseil administratif n'a pas engagé cette dépense, mais le conseil de fondation l'a fait. S'il ne le faisait pas, de l'argent aurait été dépensé pour rien et des indemnités auraient dû être versées en plus aux comédiens en répétition, qui n'auraient pas pu présenter le *Ring*. On pourrait évidemment discuter du prix que coûte le *Ring*, car c'est assez cher, mais ma foi ça fait partie de l'ensemble des prestations culturelles que la municipalité offre à ses concitoyennes et concitoyens.

Voilà où nous en sommes, Mesdames et Messieurs. Je pense que les questions posées par M. Dossan tout à l'heure sont tout à fait pertinentes, M. Sami Kanaan y répondra certainement. En ce qui me concerne, j'ai pris mes responsabilités, j'ai dit ce que j'avais fait et j'entends poursuivre ce chantier qui demande des efforts considérables.

M. Rémy Burri (PLR). Je commence mon intervention par une simple question pratique: vous avez entendu tout à l'heure que M. Simon Brandt prévoit de déposer une motion d'ordre pour une clause d'urgence. Par conséquent, je demanderai à M. Kanaan quelles seraient les conséquences du refus de cette clause d'urgence pour le Grand Théâtre. Qui plus est, Monsieur Kanaan, tout à

Propositions: subventions à la Fondation du Grand Théâtre
pour équipements et frais de retard du chantier

l'heure vous avez prétendument remis l'église au milieu du village en rétablissant quelques vérités, mais je pense que vos informations n'étaient pas tout à fait exactes. Comme cela a déjà été dit, mais au cas où vous ne l'auriez pas bien compris, je rappelle que si nous sommes en troisième débat ce soir c'est bien parce que vous avez omis d'envoyer des documents que vous nous aviez promis lors de votre audition sur ce sujet en commission des finances. C'est donc pour vous contraindre à livrer ces documents promis que nous sommes aujourd'hui en troisième débat. Autre précision concernant vos propos, vous aviez l'air de sous-entendre que la proposition de crédit de 3 millions de francs faite par le Parti libéral-radical en juin dernier, qui entendait répondre à un certain nombre de besoins du Grand Théâtre, était pratiquement farfelue. Cependant, à voir les propositions de crédit qui nous sont proposées ce soir, je pense qu'à quelques centaines de milliers de francs près nous ne sommes pas si loin du chiffre qui avait été évoqué en juin. D'ailleurs, le calcul de ce chiffre avait été estimé purement et simplement sur la base des propos des collaborateurs du Grand Théâtre, ou plutôt de sa présidence.

Monsieur Kanaan, je ne sais pas si vous êtes concerné par le syndrome de Stockholm ou bien plutôt par le syndrome du *too big to fail*, mais lorsqu'il est évoqué au sein de ce plénum de soumettre en amont la programmation du Grand Théâtre au Conseil municipal, vous nous faites une sorte de chantage en nous menaçant. Je comprends tout à fait que vous vous opposiez à cette proposition, en revanche je me demande ce que vous comptez entreprendre afin d'éviter qu'une telle situation, où l'on doit voter des crédits supplémentaires de plusieurs millions de francs pour assurer une programmation, se reproduise à l'avenir. Le respect du budget à disposition ne devrait-il pas être le principal critère dans la saine gestion de cette institution?

Je trouve aussi un peu léger de la part du Grand Théâtre de se cacher derrière le secret des affaires pour éviter de révéler certaines informations. En effet, j'aimerais revenir sur une question que nous avons posée en commission à propos du prix de revente de l'Opéra des Nations, qui était restée sans réponse sous couvert du secret des affaires, ce qui me paraît tout à fait fallacieux. Il me semble que lorsqu'une institution touche plusieurs dizaines de millions de francs de subventions et couvre à peine le quart de ses frais de fonctionnement, un minimum de transparence devrait pouvoir être exigé sans avoir l'air d'exagérer. Pour la petite histoire, Monsieur Kanaan, vous avez l'habitude de donner quelques milliers de francs par-ci par-là à des petites associations sportives ou culturelles et vous savez que vos services n'hésitent pas à refuser l'octroi de quelques milliers de francs, sous prétexte de demandes parfois tardives ou incomplètes. Par contre, quand il s'agit de demander 3 millions de francs, voire 6 millions de francs en plus, on devient tout à coup nettement moins sérieux. J'en ai terminé. Je vous remercie des précisions que vous voudrez bien apporter à ces éléments.

Propositions: subventions à la Fondation du Grand Théâtre
pour équipements et frais de retard du chantier

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je conçois que ce sujet ait créé quelque émoi au sein de ce Conseil municipal. Cela étant, parfois il faut savoir raison garder. J'aimerais rappeler que ce Conseil municipal dans sa très grande majorité – le Mouvement citoyens genevois était quant à lui plus que frileux – a demandé d'anticiper le chantier pour la rénovation du bâtiment de la place de Neuve. Quelles qu'en soient les motivations, en ce qui me concerne je ne crois pas que d'avancer ou de différer la date du chantier change réellement quelque chose quant à sa bonne gestion. Cela dit, il est vrai qu'il a fallu faire face à quelques avatars, notamment concernant la problématique de la nappe phréatique. On peut trouver toutes les arguties qu'on veut, toujours est-il que c'est précisément cet élément qui a mis le feu aux poudres – je suis navré de devoir vous le dire. Au lieu de pouvoir faire le déménagement comme prévu pendant l'été, soit au terme de la saison 2017/2018, nous avons dû composer avec un retard de chantier de six mois et la contrainte de devoir déménager entre Noël et Nouvel-An, alors que les représentations à l'Opéra des Nations continuent jusqu'au 31 décembre tard dans la nuit et que des répétitions sont sur le point de commencer à la place de Neuve en vue de la reprise de la programmation dès mi-février 2019.

Quoi que vous puissiez en dire, il est évident que ce retard change complètement la donne, mais je ne pense pas qu'à ce stade nous puissions affirmer qu'il s'agisse de dépassements de crédits, ça n'a rien à voir. Cela étant, je suis persuadé qu'il y aura des dépassements de crédits, d'ailleurs j'étais le premier à l'annoncer. Au départ, nous avons voté 60 millions de francs environ, mais vous verrez qu'à la fin ça nous en coûtera 80 millions de francs. Malheureusement, je pense que l'histoire me donnera raison. Par contre, ici, il s'agit de prestations supplémentaires qui sont dues au retard des travaux et qu'il faut néanmoins financer. Autrement, que se passe-t-il? On reporte à nouveau les spectacles qui ont déjà été programmés? On demande aux artistes de se dédire encore une fois et comme cela a d'ailleurs déjà été fait? Outre le décalage temporel que j'expliquais tout à l'heure, le retard des travaux a surtout entraîné la problématique liée à la déprogrammation de spectacles qui étaient prévus et qui ont dû être reportés. Et ça, ça a coûté plus d'un million de francs – 1,2 million de francs, de mémoire. Par conséquent, Mesdames et Messieurs, ne pas aller de l'avant signifie arrêter et reporter encore une fois tous ces spectacles et tout de même payer les artistes pour les dédités. Et ensuite, quoi? On ferme le Grand Théâtre pour mettre une usine à la place ou autre chose? C'est évidemment une plaisanterie. Cependant, dans cet état de fait, il n'est pas sérieux de maintenir que ces crédits ne doivent pas être votés. Il y a malheureusement eu quelques soucis, nous avons déjà obtenu un certain nombre d'indications et aller de l'avant avec le chantier ne nous empêchera pas pour autant, une fois les travaux terminés, d'aller de l'avant avec les questions restées en suspens. En effet, il est probable que ce dossier termine à la Cour des comptes. Un autre point d'interrogation demeure au sujet

Propositions: subventions à la Fondation du Grand Théâtre
pour équipements et frais de retard du chantier

du rapport du CFI, à savoir si la Fondation du Grand Théâtre a un service de contrôle interne et s'il fonctionne. S'il en a un, à mon avis il ne fonctionne pas, car ils auraient alors détecté les erreurs qui ont été, semble-t-il, soulevées par le Conseil administratif ou en tout cas par le CFI.

Je le répète donc, aujourd'hui il faut savoir raison garder. Je crois qu'il faut voter ces crédits, sans pour autant le faire les yeux fermés. On restera vigilants sur la fin des travaux ainsi que sur leur bouclage, pour très probablement en faire l'analyse dans un temps plus opportun. Le Conseil municipal a souhaité cette rénovation du bâtiment patrimonial du Grand Théâtre, qui contenait un certain nombre d'éléments cachés – plusieurs peintures ont par exemple été découvertes derrière les galandages – dus probablement à une volonté d'économie suite à l'incendie, et qu'il a pourtant fallu intégrer en cours de chantier. Ce type de bâtiments contient toujours des surprises qui compliquent les choses et qui coûtent de l'argent. L'erreur a peut-être été de ne pas les avoir anticipées, c'est une erreur qui implique l'exécutif, car ce n'est pas le Conseil municipal qui pouvait la prévoir.

Mesdames et Messieurs, oui, des erreurs ont été commises, oui, des choses devront être contrôlées à l'avenir, mais oui, il faut voter ces crédits afin que le Grand Théâtre puisse raisonnablement commencer sa nouvelle saison – ou sa demi-saison, enfin, la nouvelle année – à la place de Neuve, dans un bâtiment très probablement magnifique que nous apprécierons. Il est évident que le Grand Théâtre coûte beaucoup d'argent, c'est la volonté de la Ville de Genève, d'une grande majorité de ce Conseil municipal, et je ne pense pas que Genève fermera son Grand Théâtre et sa scène lyrique. Cependant, pour le moment nous devons faire face à l'exploitation simultanée de deux scènes lyriques – en même temps! – et tout cela implique de l'argent que je vous invite à voter, muni de la clause d'urgence, conformément à l'article 32 de la LAC.

M^{me} Ariane Arlotti (EàG). Une fois de plus, nous sommes mis devant le fait accompli. Cependant, nous sommes tous responsables des budgets que nous votons et qui dessinent la politique culturelle que nous avons. Comme l'on dit mes collègues à ma gauche et à ma droite, Ensemble à gauche ne votera pas en faveur de ces 6 millions de francs supplémentaires. Je ne reviendrai pas sur les propos qui ont déjà été développés par mes collègues ainsi que par ceux d'autres partis politiques. Je ne reviendrai pas non plus sur la mauvaise évaluation des risques, sur les responsabilités non assumées et sur l'absence de transparence dans le traitement du crédit de dépassement de ce dossier. Je parlerai plutôt de lutte des classes et du paysage culturel dans lequel s'inscrit le Grand Théâtre, qui, je le rappelle, coûte quand même 67 millions de francs. Cette institution est au cœur d'un échec dans la négociation sur la loi sur le transfert des charges, qui s'inscrit malheureusement dans le paysage genevois actuel. Le Canton s'est retiré

Propositions: subventions à la Fondation du Grand Théâtre
pour équipements et frais de retard du chantier

des négociations pour un montant de 3 millions de francs, mais vous me direz que ce n'est pas grand-chose sur 67 millions de francs. Cela étant, c'est surtout l'engagement d'un Canton qui est ici menacé, car il représente le deuxième échelon de subventionnement après la commune et surtout un échelon intermédiaire entre la commune et la Confédération. Le Canton est donc un échelon important, voire primordial, parce que c'est à ce niveau-là que sont votées les lois dans notre République. Pour le moment le Canton s'est donc retiré des négociations; M. Kanaan, qui était au centre de ce processus, en était évidemment consterné et déçu. Malgré cela, je suis contente d'apprendre ce soir que l'ACG a bien voté une subvention de 1,5 million de francs, qui sera versée au Grand Théâtre une fois le délai référendaire passé.

Pour revenir à notre paysage culturel, ces dernières années nous avons essayé six référendums au sujet de différentes coupes budgétaires qui touchaient évidemment les structures les plus fragiles de Genève, c'est-à-dire également les créateurs indépendants, les intermittents, les associations et les petites institutions culturelles qui essayent de respecter au mieux le budget de fonctionnement qui leur est alloué, ce qui devrait être la base de toute institution culturelle, sociale ou sportive, car nous n'avons tout simplement pas tous la chance d'être employés du Grand Théâtre. A ce propos, nous avons entendu tout à l'heure les menaces proférées au sujet d'une probable cessation de paiement des salaires du personnel du Grand Théâtre et nous sommes tout à fait conscients que les employés actuels suent et transpirent pour mener à bien le déménagement à venir et le montage du *Ring*, qui est effectivement un grand opéra. Cependant, il n'est pas possible de fonctionner dans le chantage, raison pour laquelle nous nous opposerons bien évidemment à ce crédit de dépassement.

Pour ce qui est encore du paysage culturel dans lequel s'inscrit le Grand Théâtre, je ne parlerai pas des coupes, car il y en a déjà dans le projet de budget 2019 mais, comme les années précédentes, elles sont présentées sous l'appellation d'arbitrages, bien qu'il s'agisse en réalité de coupes budgétaires. Concrètement, je disais donc que nous n'avons pas tous la chance de créer sans compter, ce qui semble pourtant souvent être le cas au Grand Théâtre. De leur côté, les créateurs indépendants s'adaptent, se remettent en question et remettent également en question les frais – souvent leurs salaires – afin de pouvoir mener à bien leurs créations. Ces comportements sont devenus des habitudes, car tout le monde n'a pas la chance d'avoir un contrat à durée indéterminée, la majeure partie fonctionnant avec des contrats à durée déterminée. Ils ont droit au chômage, mais restent des créateurs et des acteurs culturels fragilisés dans notre paysage culturel. Pourtant, certains travailleurs indépendants sont dans une autre catégorie; ils travaillent au mandat et n'ont pas le droit au chômage, eux, ce qui les rend peut-être doublement fragilisés. Ensemble, tous ces travailleurs appartiennent à d'autres niveaux de fonctionnement que ceux des institutions culturelles.

Propositions: subventions à la Fondation du Grand Théâtre
pour équipements et frais de retard du chantier

Dans le paysage culturel genevois, de concert avec le comité d'initiative pour la culture et les nouveaux politiques récemment élus au Canton, il apparaîtrait que la volonté soit de renforcer les subventions destinées aux institutions, le Grand Théâtre faisant, me semble-t-il, partie des institutions majeures du Canton. Alors bon, il y a certes le retrait de 3 millions de francs d'un côté, mais est-ce que cela voudrait dire que tout à coup, de l'autre côté, le Canton redonnerait de l'argent? On attend de voir. Ce qui pose par contre davantage problème pour une majorité d'acteurs et de créateurs culturels, c'est l'idée de centraliser diverses sources de financement au sein d'une même structure, comme cela a été fait pour le cinéma avec Ciné Forom, la fondation romande pour le cinéma, qui, sous forme de pot commun, gère toutes les subventions cantonales, communales et provenant de la Loterie romande. Désormais, il n'y a plus qu'un seul guichet. L'idée serait donc d'élargir la pratique à d'autres milieux culturels tels que la danse, les créateurs indépendants, les plasticiens, etc. Ce fonds général fonctionnerait d'ailleurs un peu comme au Grand Théâtre, avec une fondation à sa direction. Cela étant, le fonctionnement d'une fondation est complexe et coûte cher; à titre d'exemple, Ciné Forom compte à peu près 500 000 francs de frais de fonctionnement. Par conséquent, si l'on crée un fonds général et un fondation pour le gérer, une partie des subventions devra être allouée au fonctionnement de ce fonds général et sera forcément soustraite aux créateurs indépendants...

Le président. Madame Arlotti, je suis quand même obligé de vous rappeler le thème de ce soir, qui concerne les deux propositions...

M^{me} Ariane Arlotti. Monsieur le président, le sujet de ce soir, c'est le Grand Théâtre...

Le président. ... et pas la politique culturelle. Ce n'est pas le fonds de soutien que vous imaginez...

M^{me} Ariane Arlotti. Je reprends les propos de M. Pagani qui situait le Grand Théâtre dans le paysage des chantiers genevois. A mon tour, je le situe dans le paysage des institutions culturelles...

Le président. S'il vous plaît, revenez sur le sujet... revenez sur le sujet...

Propositions: subventions à la Fondation du Grand Théâtre
pour équipements et frais de retard du chantier

Mme Ariane Arlotti. Je vais faire simple et m'arrêter là, car on aura le temps de reparler de toutes ces questions budgétaires dans un peu plus d'une semaine. Concrètement, la question est de savoir à quel prix on nous demande de voter ces 6 millions de francs. En ce qui nous concerne, nous refuserons ces crédits de dépassement.

M. Alfonso Gomez (Ve). Vous vous souvenez sans doute que les Verts s'étaient abstenus lors du deuxième débat, même s'ils avaient ensuite refusé le troisième débat sur ces deux propositions. En réalité, nous nous étions abstenus parce que nous avions estimé que ce dossier n'avait pas été géré de manière très efficiente, la preuve en est le débat que nous avons ce soir. Au départ, le budget était de 60 millions de francs. Nous nous approchons désormais des 80 millions de francs, ce qui représente une augmentation de près de 40%. A cela s'ajoute aussi la problématique de la gestion de ce dossier, notamment concernant le partage d'information. J'aimerais quand même rappeler qu'en juin de l'année passée, plusieurs interventions municipales soulevaient déjà des questions d'infiltration d'eau, mais on nous avait alors répondu qu'il n'y avait pas d'inquiétude à avoir, avant de nous revenir en septembre avec des nouvelles demandes de crédit, une fois ces infiltrations bel et bien présentes.

Maintenant, le rapport confidentiel du CFI occupe tous les esprits. Ce rapport, qui est un peu comme l'Arlésienne – c'est-à-dire que tout le monde en parle, bien que personne ne l'ait vu –, pose un certain nombre de questions sur la gestion du dossier du Grand Théâtre, ainsi que sur les personnes qui en sont responsables et qui le surveillent, car on entend ce soir certains conseillers municipaux nous dire que des dépassements supplémentaires sont encore à prévoir. Les autorités et le Conseil administratif nous diront bien évidemment que c'est faux; espérons en effet que ça soit le cas... Jusqu'à maintenant, il faut bien reconnaître que lorsqu'on nous a dit de ne pas avoir de craintes, nous aurions mieux fait d'en émettre quelques-unes. En effet, il a été exprimé à plusieurs reprises, également dans les travaux de commission, qu'un certain nombre de questionnements demeurent au sujet des spectacles du *Ring*. Il s'agit d'un évènement bien particulier, qui est fort onéreux et pour lequel nous n'avons pas réellement l'impression qu'une cartographie du risque ait été réalisée, puisqu'on le prépare quasiment dès la fin des travaux, sans tenir compte d'un délai de risques, en sachant qu'il nécessite tout de même des investissements importants. Que faire? Ne serait-il pas raisonnable de voter ces crédits, étant donné les problèmes de trésorerie soulignés tout à l'heure par M. Kanaan et sachant que, dans le cas contraire, nous nous exposerons à des difficultés majeures telles que le remboursement des billets déjà vendus, une campagne d'abonnement qui risque d'en pâtir, sans parler de la question des emplois qui a été soulevée tout à l'heure?

Propositions: subventions à la Fondation du Grand Théâtre
pour équipements et frais de retard du chantier

Tous ces éléments ont amené le groupe des Verts à peser les risques et les conséquences liés à chacune de ces positions – l’acceptation ou le refus du vote –, pour finalement décider de voter en faveur de ces deux propositions. Nous présenterons également un amendement relatif à la proposition PR-1315, afin que les 476 366 francs qui ressortent de ce rapport du CFI, dont tout le monde parle et que personne n’a vu à l’exception des 15 membres de la commission des finances, ne soient pas des dépenses incluses dans la proposition, mais soient ajoutées aux dépenses de fonctionnement à la charge de la Ville ou à la charge du Grand Théâtre. Le fait de pouvoir réduire ce montant de la proposition PR-1315 n’est même pas une mesure, simplement une question de justice.

Projet d’amendement

Diminuer de 476 366 francs le crédit budgétaire supplémentaire.

J’aimerais aussi revenir sur un certain nombre de propos qui ont été tenus et qui créent la confusion. D’un côté, on veut avoir l’air de sauveurs, mais de l’autre, le Parti libéral-radical – car c’est bien de lui que je parle – a quelque peu joué avec le feu. Dans un premier temps, en pleine phase de discussion budgétaire, il présente un crédit dont l’objectif, non déclaré bien entendu, était de déséquilibrer le budget à ce moment-là, en utilisant le Grand Théâtre dans sa lutte quelque peu aveugle d’opposition systématique au Conseil administratif; heureusement, on a changé... (*Commentaire.*) Vous parlerez après, si on vous donne la parole... Puis, c’est quand même le Parti libéral-radical qui a demandé le troisième débat sur ces objets et qui a contribué à ce qu’il soit accepté. Maintenant, il nous donne toutes sortes d’explications et nous dit que la clause d’urgence sauvera tout le monde. Vous savez, comme on dit en Afrique: quand le singe veut monter au cocotier, il faut qu’il ait les fesses propres. Je vous remercie. (*Rires et applaudissements.*)

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Dans un instant, je passe la parole à M. Sami Kanaan, maire de Genève. Avant cela, j’aimerais rappeler que nous avons clos la liste des demandes de parole. Je le dis, car je vois que des gens veulent reprendre la parole, ce qui ne sera pas possible dans le cadre de ce débat. Monsieur le maire, vous avez la parole.

M. Sami Kanaan, maire. Merci, Monsieur le président. Les nombreux arguments et informations donnés jusqu’ici par les uns et les autres illustrent les différentes perceptions d’une même réalité. Malgré cela, nous sommes toutes et tous d’accord sur un point: nous ne voulions certainement pas solliciter à

Propositions: subventions à la Fondation du Grand Théâtre
pour équipements et frais de retard du chantier

nouveau le Conseil municipal. La situation dans laquelle nous nous trouvons est un cas de force majeure et je ne reviendrai pas sur les causes du retard du chantier. Cependant, à un moment, les choses doivent être dites comme elles sont, raison pour laquelle j'aimerais préciser qu'à part ce cas particulier du chantier, le Grand Théâtre a toujours présenté des budgets équilibrés et des comptes en général meilleurs que le budget voté par ce Conseil, et ce depuis que j'ai le plaisir et l'honneur de siéger au sein du Conseil administratif.

Contrairement à ce que j'ai pu entendre, il n'y a pas d'habitude ou de systématique selon laquelle le Grand Théâtre ne respecterait pas ses budgets ou présenterait des budgets déficitaires. Pas une seule fois depuis 2011 le Conseil municipal n'a dû voter des garanties de déficit imprévues ou pour un tout autre problème de déficit. Par contre, il est vrai que les frais du chantier ont dépassé le crédit budgété. Au niveau des chiffres, nous ne sommes pas passés de 60 millions de francs à 80 millions de francs. Par la voix de M. Pagani, le Conseil administratif a présenté au départ un crédit de chantier de 65 millions de francs (*commentaire de M. Pagani*) ... de 67 millions de francs, merci Monsieur Pagani. Il se trouve qu'à l'époque – mais ça, ça appartient au Conseil municipal et découle du processus démocratique – le poste dédié aux divers et imprévus, d'un montant d'environ 5 millions de francs, avait été biffé dans ce crédit. Cela étant, 67 millions de francs avaient quand même bien été demandés. Par la suite, le poste consacré aux divers et imprévus a été rétabli dans une proposition ultérieure, avec aussi le rajout, et on les remercie, des participations de donateurs privés qui ont permis d'allouer davantage de moyens à la rénovation de l'avant-foyer, des façades et ainsi de suite. Ce poste a donc été rétabli. Aujourd'hui, ce sont effectivement 3,5 millions de francs et 2,5 millions de francs supplémentaires qui vous sont demandés. Nous dépassons donc les 70 millions de francs, mais restons tout de même assez loin, et heureusement, des 80 millions de francs annoncés précédemment. Cependant, c'est un fait: nous vous demandons des moyens importants pour le Grand Théâtre.

Concernant le rapport du CFI, Mesdames et Messieurs, je l'enverrai à l'ensemble du Conseil municipal dès demain, étant donné que quand on l'envoie à la commission des finances, il est de toute manière divulgué dans la presse le lendemain, mais en version tronquée. Ce n'est pas une critique à la presse, mais à ceux qui font ces fuites: qu'ils fassent au moins des fuites complètes, histoire que les citoyennes et les citoyens aient les informations dans leur totalité. Partagez-le sur internet, tant qu'à faire! En attendant, j'enverrai le rapport à tout le Conseil municipal, y compris aux indépendants. Je reviens aussi sur les chiffres clés, car cela me permettra de répondre aux questions qui m'ont été posées précédemment, notamment à celles des élus du Parti libéral-radical, de mémoire MM. Dossan et Burri. Je rappelle que ce rapport du CFI a été fait à la demande de M. Pagani et de votre serviteur, en exerçant notre fonction de contrôle sur le Grand Théâtre.

Propositions: subventions à la Fondation du Grand Théâtre
pour équipements et frais de retard du chantier

Je répète ce que j'ai dit en début de débat, car il faut que ça soit clair: le Grand Théâtre nous a informés que 500 000 francs de plus que prévu devaient être rajoutés à l'ensemble des frais de déménagement. Etant donné que ce montant ne correspondait pas du tout à ce qui était prévu dans la proposition initiale pour les frais de déménagement, cette information nous a fait tiquer – c'est le moins qu'on puisse dire, et je suis poli – et nous avons décidé de mener un premier contrôle interne qui a confirmé que des clarifications étaient nécessaires. Plutôt que de continuer à le faire nous-mêmes, nous avons alors demandé au CFI de se charger de cet examen. Je le dis à nouveau: c'est nous qui, au nom de notre fonction de contrôle, avons demandé ce rapport, ce qui est bien normal. Ce rapport a en quelque sorte permis de rendre à César ce qui est à César et de remettre les choses à leur place. Cependant, certains frais raisonnables apparaissaient effectivement légitimes par rapport au déménagement initialement prévu. Je rappelle que ce déménagement s'est fait dans des conditions complexes, sous la pression du calendrier, qui dans ce dossier est énorme.

Sur ces 500 000 francs supplémentaires, environ la moitié ne concernait pas le déménagement, mais l'aménagement à l'Opéra des Nations. A l'époque, ces 250 000 francs ont été mis en toute transparence dans la proposition complémentaire, avec mention du rapport du CFI, mais à ce moment-là aucune demande de détails supplémentaires ne nous a été faite. Ma foi, le Conseil municipal pose les questions qu'il souhaite et nous y répondons quand il les pose. Les chiffres sont clairs: sur ces 500 000 francs, le Grand Théâtre a dû prendre à sa charge une bonne moitié, et l'autre moitié a été incluse dans la proposition PR-1236, de manière à pouvoir couvrir cette facture. Je peux comprendre le groupe des Verts, où tout le monde n'a pas eu accès au rapport du CFI, cependant cette question a été traitée et réglée en son temps. Elle n'impacte pas les propositions qu'on vous soumet aujourd'hui.

Maintenant, concernant le calendrier général de ce dossier, je reconnais effectivement que la pression est désagréable. Le Conseil municipal veut commencer le chantier plus tôt, M. Pagani se met donc plus rapidement au travail avec les mandataires, sur un bâtiment extrêmement complexe. Une fois que le chantier est sur le point de démarrer, on constate que des oppositions vont être déposées sur le projet d'origine, qui était à l'arrière du bâtiment. M. Pagani trouve alors des solutions avec les mandataires pour modifier le projet et intervenir sous le bâtiment, et c'est là qu'apparaissent les premières complications avec la nappe phréatique. Tout s'est fait sous pression, ce qui n'est jamais bon, je l'admets, mais tout le monde voulait que les choses avancent plus vite. Je le dis en toute transparence, tout au long de ce projet, des discussions ont eu lieu entre la Ville de Genève – représentée principalement par M. Pagani en tant que maître d'œuvre – et le Grand Théâtre. D'un côté, M. Pagani avait tendance à rester sur ses gardes et à dire qu'il valait mieux se donner du temps, car c'est un chantier

Propositions: subventions à la Fondation du Grand Théâtre
pour équipements et frais de retard du chantier

complexe et que des surprises peuvent apparaître. De l'autre côté et à juste titre, le Grand Théâtre ne voulait pas rester trop longtemps hors murs, parce que je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que si l'Opéra des Nations est une structure magnifique, très réussie et appréciée, elle coûte plus cher et rapporte moins que le Grand Théâtre de la place de Neuve. Il était donc légitime que le Grand Théâtre ne veuille pas que le chantier s'étale trop dans le temps, c'est pourquoi cette discussion a donné lieu à plusieurs calendriers successifs où, pour répondre à M. Gisselbaek, une réserve temporelle a été émise, mais n'a pas suffi. A un moment donné, c'est un pari: au départ, il y avait quelques mois de réserve, ils ont été grillés et ensuite est apparu le problème de la nappe phréatique, qui a dépassé la réserve disponible. Des risques ont été pris, ça aurait pu marcher, mais ça n'a malheureusement pas été le cas.

Je répète ce qu'a dit M. Sormanni: la double exploitation était prévue jusqu'à un certain point, essentiellement jusqu'à l'été. Alors que là, la double exploitation continue en pleine saison, ce qui explique, je l'ai déjà dit, une bonne partie des surcoûts. L'autre partie des frais supplémentaires est quant à elle due à la renégociation des contrats dans un délai record, au fait de devoir engager du personnel supplémentaire et acheter du matériel à double.

Je ne reviendrai pas sur la discussion avec le Canton, car nous aurons certainement l'occasion d'en reparler ultérieurement. Les négociations ont été interrompues par le Canton il y a maintenant un peu plus d'une année. J'ose espérer que le nouveau Conseil d'Etat donne des signaux encourageants qui auront un effet positif dans les années à venir. Cela dit, je lis aussi que le Conseil d'Etat veut transférer 90 millions de francs aux communes. Nous verrons donc à quelles conditions ils sont prêts à aider le Grand Théâtre; tout ça me paraît quand même assez compliqué.

Pour terminer, j'aimerais dire qu'on peut toujours être plus intelligent après coup, cela étant nous avons fait au mieux. Nous avons suivi ce dossier d'extrêmement près, les chiffres également. Ça a pris un peu de temps, mais je crois que c'était légitime. Chat échaudé craint l'eau froide... Par exemple, l'expérience du déménagement aller nous a permis à l'époque de faire une estimation plus fine du déménagement retour dans la proposition complémentaire. Je peux vous garantir que les choses étaient surveillées d'extrêmement près. M. Pagani et moi-même avons écrit des courriers au Grand Théâtre au sujet de la mauvaise gestion des frais lors du déménagement aller, nous avons demandé des sanctions et des mesures organisationnelles fortes. Ces courriers ont aussi été transmis à la commission des finances. Nous avons donc pris nos responsabilités au mieux, mais à l'impossible nul n'est tenu.

J'aurais très franchement préféré ne pas devoir vous solliciter pour ces crédits et je vous remercie – la majorité de ce Conseil municipal en tout cas – de les voter ce soir, parce que... (*Commentaire de M. Brandt.*)... Monsieur Brandt, je

Propositions: subventions à la Fondation du Grand Théâtre
pour équipements et frais de retard du chantier

vous ai déjà remercié d'avoir proposé la clause d'urgence car, compte tenu du fait que la trésorerie du Grand Théâtre est déjà en double exploitation, ne pas recourir à la clause d'urgence signifie que les propositions doivent attendre les quarante jours de délai référendaire, ce qui nous amène largement en janvier 2019. Sans compter que toute une série d'engagements incontournables fixés à mi-décembre pour un montant d'en tout cas 800 000 francs ne pourront pas être honorés, ce qui implique aussi des salaires.

Le président. Merci, Monsieur le maire. J'ai entendu parler de clause d'urgence, cela étant le bureau n'est saisi d'aucune clause d'urgence. Je vois M. Brandt se lever. La clause d'urgence arrive par courrier porteur, et pas des moindres... Je vous fais tout d'abord voter l'amendement déposé par les Verts. (*Commentaire.*) Madame Pérez, je disais que nous votons tout d'abord l'amendement déposé par les Verts, qui concerne uniquement la proposition PR-1315 et demande de diminuer de 476 366 francs le crédit budgétaire supplémentaire.

Mis aux voix, l'amendement de M. Alfonso Gomez et M^{mes} Delphine Wuest et Uzma Khamis Vannini est refusé par 49 non contre 18 oui (1 abstention).

Le président. Je passe maintenant la parole à M. Simon Brandt, qui, par une motion d'ordre, dépose une demande de clause d'urgence, pour qu'il donne quelques explications. Puis la clause interviendra dans le vote de l'objet, à la fois article par article et dans son ensemble. Je vous lis le texte de la clause d'urgence: «Demande de clause d'urgence sur les propositions PR-1314 et PR-1315 afin de faire sauter le délai référendaire de quarante-cinq jours. Cela pour que les crédits soient libérés avant la fin de l'année et permettent la fin du chantier et le complément de trésorerie dans les meilleures conditions. A noter que nous gagnerons vingt-quatre jours en faisant ainsi, par rapport au vote prévu lors de la séance de novembre qui n'était pas muni de cette clause.»

M. Simon Brandt (PLR). Comme l'a expliqué M. Kanaan, la clause d'urgence est nécessaire afin d'éviter que le Grand Théâtre ne doive faire face à une insuffisance de financement, c'est-à-dire à une situation encore plus douloureuse que celle dans laquelle il se trouve aujourd'hui. Une pesée d'intérêts doit être faite étant donné qu'aujourd'hui, sur le papier et au vu des zones d'ombres qui subsistent encore dans cette affaire et le peu d'explications convaincantes que nous avons reçues, nous ne devrions même pas voter ça aujourd'hui. Cependant, si nous le faisons, nous ne punissons malheureusement pas le Conseil administratif, mais bien le Grand Théâtre. Pour cette seule

Propositions: subventions à la Fondation du Grand Théâtre
pour équipements et frais de retard du chantier

raison, il est nécessaire de boire le calice jusqu'à la lie, en espérant que ça ne soit pas une ciguë, et de munir ces deux propositions de crédit de la clause d'urgence du moment qu'une majorité de ce Conseil vote en leur faveur ce soir. Sauvons ce qui est encore sauvable et ne mettons pas le Grand Théâtre dans un cataclysme supplémentaire.

Ce dossier aura commencé par *La rivière enchantée* et finit aujourd'hui par *Les pirates de Penzance*, étant donné que nous n'avons plus le choix. Il est clair qu'à l'avenir nous ne pourrions plus tolérer ce genre de choses et le Conseil administratif doit bien se rendre compte que si le Conseil municipal prend ses responsabilités aujourd'hui, c'est pour sauver le Grand Théâtre d'une situation difficile dont le Conseil administratif est le seul responsable, le Conseil municipal n'ayant rien à se reprocher. Si le Grand Théâtre est sorti d'affaire ce soir, ce n'est pas grâce au Conseil administratif, et encore moins grâce aux rétentions d'informations dont il a fait preuve, mais bien parce que le Conseil municipal a pris ses responsabilités. Face à un tel constat, il est navrant de voir que le Conseil administratif a pris davantage de temps pour justifier ses notes de frais, pour contester le rapport de la Cour des comptes et les demandes du Conseil municipal, alors que s'il avait écouté ce plénum en temps et en heure, il aurait pu éviter tous les problèmes que nous avons aujourd'hui.

Nous vous demandons donc de munir ces deux textes d'une clause d'urgence, afin de mettre un point final à cet opéra et en espérant que la nouvelle saison du Grand Théâtre se déroule sous les meilleurs auspices, qu'à ce nouveau bâtiment s'appliquent des nouvelles méthodes et qu'à l'avenir le Conseil administratif saura s'en inspirer, faute de quoi je lui prédis une fin de législature plus agitée encore.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je vous demanderai de revenir vers nous, car nous avons reçu votre motion d'ordre sur laquelle figurent cinq noms et trois signatures. Je voudrais savoir qui exactement soutient votre motion d'urgence. (*Commentaire de M. Brandt.*) Oui, je suis formel, mais vos demandes, telles qu'elles sont griffonnées, sont tellement compliquées à déchiffrer que nous avons beaucoup de peine à nous y retrouver. Je dois maintenant annoncer qui dépose cette motion d'ordre, cependant j'ai cinq noms et trois signatures. Venez donc, s'il vous plaît, m'indiquer quelles signatures correspondent à quels noms, que je puisse faire l'annonce correctement.

Deuxième chose, étant donné que nous ne sommes pas vraiment rodés aux demandes de clause d'urgence, je vous transmets les précisions suivantes: le règlement du Conseil municipal stipule que lorsqu'une clause d'urgence est soumise au vote, je dois commencer par vous rappeler l'article 32 de la LAC. Ensuite, nous passerons aux votes des propositions PR-1314 et PR-1315, article par article et dans leur ensemble, incluant les nouveaux articles 4, munissant les délibérations

Propositions: subventions à la Fondation du Grand Théâtre
pour équipements et frais de retard du chantier

de la clause d'urgence, si vous décidez de soutenir ces deux propositions. Ne vous formalisez donc pas si je vous rappelle à chaque fois ce fameux article 32, que je vous lis maintenant: «Le Conseil municipal peut munir une délibération de la clause d'urgence, si les conditions de l'article 79 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012, sont remplies.»

Je vous livre les conditions contenues dans l'article 79, alinéa 1, de la Constitution de la République et canton de Genève: «Les délibérations dont l'exécution ne souffre aucun retard peuvent être déclarées urgentes par décision du Conseil municipal à la majorité des deux tiers des voix exprimées, les abstentions n'étant pas prises en considération, mais au moins à la majorité de ses membres.»

Pour notre délibératif, la majorité des deux tiers des voix exprimées signifie 41 voix. Nous procéderons au décompte à la fin, ce qui nous prendra quelques minutes. Pour répondre à une question que je viens d'entendre, non, nous n'ouvrons pas un débat sur la clause d'urgence. J'attire votre attention sur le fait qu'il est 22 h passées et que j'aurais aimé que l'on termine de traiter ce soir encore la proposition sur l'anniversaire des 70 ans de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

A présent, je vous fais voter la clause d'urgence...

M. Holenweg (S). Non, Monsieur le président, deux clauses d'urgences, c'est-à-dire une par délibération.

Des voix. Oui, oui.

Le président. Oui, vous avez raison. Je vous fais donc d'abord voter la clause d'urgence pour la proposition PR-1314, puis celle pour la proposition PR-1315.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'article 4 de la délibération PR-1314 portant sur la clause d'urgence est accepté par 59 oui contre 8 non (3 abstentions).

Ont voté oui (59):

M. Taimoor Aliassi (S), M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M. Omar Azzabi (Ve), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC), M. Régis de Battista (S), M^{me} Fabienne Beaud (PDC), M. Pierre de Boccard (PLR), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M^{me} Anne Carron (PDC), M^{me} Maria Casares (S), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC), M. Bernard Chevalier (MCG), M^{me} Renate Cornu (PLR), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M^{me} Sophie Courvoisier (PLR), M. Emmanuel Deonna (S), M. Guy Dossan

Propositions: subventions à la Fondation du Grand Théâtre
pour équipements et frais de retard du chantier

(PLR), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Sami Gashi (PDC), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M^{me} Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M^{me} Véronique Latella (PLR), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (PLR), M. Antoine Maulini (Ve), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M. François Mireval (S), M. Léonard Montavon (PDC), M. Michel Nargi (PLR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve), M. Nicolas Ramseier (PLR), M^{me} Patricia Richard (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M^{me} Michèle Rouillet (PLR), M. Gazi Sahin (EàG), M. Souheil Sayegh (PDC), M. Vincent Schaller (HP), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Luis Vazquez (S), M^{me} Delphine Wuest (Ve), M. Jean Zahno (UDC).

Ont voté non (8):

M. Manuel Alonso Unica (HP), M^{me} Ariane Arlotti (EàG), M^{me} Annick Ecuyer (EàG), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Pascal Spuhler (HP).

Se sont abstenus (3):

M. Pierre Gauthier (HP), M. Olivier Gurtner (S), M. Thomas Zogg (MCG).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (9): M. Alfonso Gomez (Ve), M. Stéphane Guex (HP), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Pascal Holenweg (S), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Albane Schlechten (S), M^{me} Sara Petraglio (S).

Présidence:

M. Eric Bertinat (UDC), président, n'a pas voté.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'article 4 de la délibération PR-1315 portant sur la clause d'urgence est accepté par 61 oui contre 7 non (3 abstentions).

Ont voté oui (61):

M. Taimoor Aliassi (S), M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M. Omar Azzabi (Ve), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC), M. Régis de

Propositions: subventions à la Fondation du Grand Théâtre
pour équipements et frais de retard du chantier

Battista (S), M^{me} Fabienne Beaud (PDC), M. Pierre de Bocard (PLR), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M^{me} Anne Carron (PDC), M^{me} Maria Casares (S), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC), M. Bernard Chevalier (MCG), M^{me} Renate Cornu (PLR), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M^{me} Sophie Courvoisier (PLR), M. Emmanuel Deonna (S), M. Guy Dossan (PLR), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Sami Gashi (PDC), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M^{me} Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M^{me} Véronique Latella (PLR), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (PLR), M. Antoine Maulini (Ve), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M. François Mireval (S), M. Léonard Montavon (PDC), M. Michel Nargi (PLR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve), M. Nicolas Ramseier (PLR), M^{me} Patricia Richard (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Rouillet (PLR), M. Gazi Sahin (EàG), M. Souheil Sayegh (PDC), M. Vincent Schaller (HP), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Luis Vazquez (S), M^{me} Delphine Wuest (Ve), M. Jean Zahno (UDC).

Ont voté non (7):

M. Manuel Alonso Unica (HP), M^{me} Ariane Arlotti (EàG), M^{me} Annick Ecuyer (EàG), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG).

Se sont abstenus (3):

M. Pierre Gauthier (HP), M. Olivier Gurtner (S), M. Thomas Zogg (MCG).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (8): M. Stéphane Guex (HP), M. Pascal Holenweg (S), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Albane Schlechten (S), M^{me} Sara Petraglio (S), M. Pascal Spuhler (HP).

Présidence:

M. Eric Bertinat (UDC), président, n'a pas voté.

Propositions: subventions à la Fondation du Grand Théâtre
pour équipements et frais de retard du chantier

Mise aux voix à l'appel nominal article par article et dans son ensemble, la délibération PR-1314 est acceptée par 58 oui contre 8 non (5 abstentions).

Ont voté oui (58):

M. Taimoor Aliassi (S), M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M. Omar Azzabi (Ve), M. Régis de Battista (S), M^{me} Fabienne Beaud (PDC), M. Pierre de Boccard (PLR), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M^{me} Anne Carron (PDC), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC), M. Bernard Chevalier (MCG), M^{me} Renate Cornu (PLR), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M^{me} Sophie Courvoisier (PLR), M. Guy Dossan (PLR), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Sami Gashi (PDC), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M^{me} Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M^{me} Véronique Latella (PLR), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (PLR), M. Antoine Maulini (Ve), M^{me} Yasmine Menétréy (MCG), M. François Mireval (S), M. Léonard Montavon (PDC), M. Michel Nargi (PLR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve), M. Nicolas Ramseier (PLR), M^{me} Patricia Richard (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Roulet (PLR), M. Souheil Sayegh (PDC), M. Vincent Schaller (HP), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Luis Vazquez (S), M^{me} Delphine Wuest (Ve), M. Jean Zahno (UDC).

Ont voté non (8):

M. Manuel Alonso Unica (HP), M^{me} Ariane Arlotti (EàG), M^{me} Annick Ecuyer (EàG), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Pascal Spuhler (HP).

Se sont abstenus (5):

M. Pierre Gauthier (HP), M. Olivier Gurtner (S), M. Gazi Sahin (EàG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M. Thomas Zogg (MCG).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (8): M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M. Emmanuel Deonna (S), M. Stéphane Guex (HP), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Albane Schlechten (S), M^{me} Sara Petraglio (S).

Propositions: subventions à la Fondation du Grand Théâtre
pour équipements et frais de retard du chantier

Présidence:

M. Eric Bertinat (UDC), président, n'a pas voté.

Mise aux voix à l'appel nominal article par article et dans son ensemble, la délibération PR-1315 est acceptée par 60 oui contre 8 non (5 abstentions).

Ont voté oui (60):

M. Taimoor Aliassi (S), M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M. Omar Azzabi (Ve), M. Régis de Battista (S), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC), M^{me} Fabienne Beaud (PDC), M. Pierre de Boccard (PLR), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M^{me} Anne Carron (PDC), M^{me} Maria Casares (S), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC), M. Bernard Chevalier (MCG), M^{me} Renate Cornu (PLR), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M^{me} Sophie Courvoisier (PLR), M. Emmanuel Deonna (S), M. Guy Dossan (PLR), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Sami Gashi (PDC), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M^{me} Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M^{me} Véronique Latella (PLR), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (PLR), M. Antoine Maulini (Ve), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M. François Mireval (S), M. Léonard Montavon (PDC), M. Michel Nargi (PLR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve), M. Nicolas Ramseier (PLR), M^{me} Patricia Richard (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M^{me} Michèle Rouillet (PLR), M. Souheil Sayegh (PDC), M. Vincent Schaller (HP), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Luis Vazquez (S), M^{me} Delphine Wuest (Ve), M. Jean Zahno (UDC).

Ont voté non (8):

M. Manuel Alonso Unica (HP), M^{me} Ariane Arlotti (EàG), M^{me} Annick Ecuyer (EàG), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Pascal Spuhler (HP).

Se sont abstenus (5):

M. Pierre Gauthier (HP), M. Olivier Gurtner (S), M. Gazi Sahin (EàG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M. Thomas Zogg (MCG).

Propositions: subventions à la Fondation du Grand Théâtre
pour équipements et frais de retard du chantier

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (6): M. Stéphane Guex (HP), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Albane Schlechten (S), M^{me} Sara Petraglio (S), Maria Vittoria Romano (S).

Présidence:

M. Eric Bertinat (UDC), président, n'a pas voté.

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION PR-1314

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 592 000 francs, destiné à l'octroi d'une subvention d'investissement à la Fondation du Grand Théâtre pour financer les équipements scénographiques, informatiques et en mobilier de la place de Neuve.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 592 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2027.

Art. 4. – La présente délibération est munie de la clause d'urgence, conformément à l'article 32 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi qu'à l'article 79 de la Constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012, sa mise en œuvre ne pouvant souffrir du retard dû à une éventuelle procédure référendaire.

Propositions: subventions à la Fondation du Grand Théâtre
pour équipements et frais de retard du chantier

DÉLIBÉRATION PR-1315

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2018 de 3 460 473 francs, destiné à octroyer une subvention extraordinaire à la Fondation du Grand Théâtre.

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2018.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2018, sur le centre de coûts 31100099, la nature comptable 3636.010, l'OTP-S début de saison S6200100301 «subvention complémentaire Grand Théâtre».

Art. 4. – La présente délibération est munie de la clause d'urgence, conformément à l'article 32 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi qu'à l'article 79 de la Constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012, sa mise en œuvre ne pouvant souffrir du retard dû à une éventuelle procédure référendaire.

Le troisième débat ayant eu lieu, les délibérations deviennent définitives.

5. Proposition du Conseil administratif et du Bureau du Conseil municipal du 17 octobre 2018 en vue de l'approbation du projet de résolution du Conseil municipal en faveur de la réaffirmation de son adhésion aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) (PR-1330)¹.

Suite de la préconsultation

M. Pierre Scherb (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est un honneur de m'adresser à vous en tant que représentant de l'Union démocratique du centre lors de ce vote solennel de réaffirmation des principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH). Ses principes ont été adoptés à Paris le 10 décembre 1945. Bien entendu, ils ne surgissaient pas de nulle part, leur histoire remontant peut-être à l'adoption de la *Magna Carta* en Angleterre le 15 juin 1215, et dont la vraie origine réside sûrement dans le désir de l'homme de poursuivre un idéal qui le dépasse. Cette Déclaration est aussi issue de l'engagement d'hommes et de femmes du XVIII^e siècle, afin de limiter le pouvoir de l'Etat, d'accorder des libertés considérables aux citoyens et de renforcer la démocratie. Il s'est agi d'un réel changement de paradigme, tant il est vrai que les sociétés traditionnelles soumettaient l'individu à la communauté. Ce n'est que dans la conception chrétienne et, plus tard, libérale que l'être humain est considéré comme un individu doué de raison et appelé à être libre. Les droits de l'homme ont érigé le peuple au rang de souverain, c'est-à-dire en tant qu'autorité suprême de l'Etat. La démocratie a ainsi été désignée comme la norme parmi toutes les formes d'Etats.

Ce beau projet est toujours menacé aujourd'hui, mais plus seulement de l'extérieur. Pensé initialement pour restreindre le pouvoir des Etats, les droits de l'homme sont de plus en plus utilisés par la gauche comme arme contre les libéraux, afin d'accroître le pouvoir de l'Etat et des institutions internationales. Il est le plus souvent oublié que les droits de l'homme peuvent par nature être limités. Tandis que les auteurs ont rédigé la DUDH avec un soin particulier, les droits humains sont aujourd'hui évoqués à tout bout de champ, à tort et à travers. Prenons par exemple l'article 15 qui dit que tout individu a droit à une nationalité et que nul ne peut arbitrairement être privé du droit de changer de nationalité. Par contre, il n'est nulle part question d'un droit à un nombre minimum de nationalités. Aujourd'hui, des individus sont donc en possession de deux, voire de plusieurs nationalités. Par conséquent, nous nous demandons si nous ne sommes pas ici en face d'une violation des droits de l'homme tolérée malgré le fait qu'elle soit à l'origine de beaucoup de problèmes traversés par nos sociétés modernes.

¹ Résolution, 3692.

Résolution: 70^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme

Citons également l'article 14 de la Déclaration, qui confère à toute personne le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile dans d'autres pays. On oublie facilement que ce droit n'existe pas sans persécution. La grande majorité de ceux qui se réfugient aujourd'hui aux Etats-Unis ou en Europe ne peuvent donc pas l'invoquer – heureusement. Beaucoup de violations crasses des droits de l'homme sont passées sous silence, par exemple la condamnation à mort d'Asia Bibi, une Pakistanaise avec, entre guillemets, «une mauvaise religion, car elle avait bu un peu d'eau». Salman Rushdie est quant à lui condamné à vivre dans la clandestinité pour avoir écrit un livre qui n'a pas plu à des religieux sortis d'un autre âge, pourrait-on penser, bien qu'il s'agisse aujourd'hui de la caste dirigeante de tout un pays et dont les influences vont bien au-delà. Face à de telles situations, nous aimerions justement entendre plus fortement le Conseil des droits de l'homme, et pas uniquement lorsqu'il s'agit de défendre tout un peuple comme les Rohingyas, aussi nécessaire cela soit-il. En réalité, les droits de l'homme concernent chaque homme individuellement et leurs violations ne sont pas uniquement condamnables lorsqu'elles sont commises en masse.

Beaucoup de nos citoyens ne veulent plus entendre parler des droits de l'homme, tellement ils n'en peuvent plus de les voir invoquer pour couvrir des abus, pour les réduire au silence ou encore pour leur imposer des devoirs. Pensons encore au fait que les Etats-Unis, le pays dont est issue Eleanor Roosevelt, la présidente de la commission de la rédaction de la DUDH, viennent de quitter le conseil des droits de l'homme; cela est compréhensible mais tout de même dommage, tant il est vrai que le principe des droits de l'homme est en réalité la réalisation de hautes valeurs spirituelles et morales. Il est temps de le rappeler au moment de célébrer le 70^e anniversaire de leur déclaration. Ne jetons donc pas le bébé avec l'eau du bain, mettons plutôt fin à une prolifération de soi-disant toujours nouveaux droits humains et sauvons les droits de l'homme en revenant à leur expression fixée il y a bientôt septante ans.

Cela dit, l'Union démocratique du centre fait pour une fois fi de la compétence limitée du Conseil municipal qui lui assigne de s'occuper seulement des affaires de la Ville de Genève et approuve la réaffirmation de l'adhésion du Conseil municipal aux principes de la DUDH.

M. Jean-Pascal Cattin (MCG). Premièrement, permettez-moi de souligner que je me range tout à fait à l'avis de mon préopinant, M. Scherb. Cela dit, pour quelles raisons impérieuses le Conseil administratif estime-t-il nécessaire de proposer au Conseil municipal de réaffirmer notre adhésion aux principes de la DUDH? Officiellement, parce que la campagne dédiée à la Journée des droits humains lancée par le Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'homme s'achèvera avec la célébration du 70^e anniversaire de ladite déclaration le

13 décembre 2018. Si le Conseil administratif souhaite démontrer son attachement à ses valeurs, soit; il n'est naturellement pas question de s'y opposer, puisque nous avons déjà souscrit à cette Déclaration. Dans ce cas-là, pourquoi demander notre assentiment, si ce n'est que pour l'aspect formel? Cependant, au-delà de l'aspect formel, la vraie question est de savoir pourquoi le Haut-commissariat sollicite la réaffirmation de l'adhésion à ces principes et, là, impossible d'ignorer la démarche politique qui est sous-jacente. En effet, cette demande prend tout son sens si on la met en perspective avec le nombre de pays dans le monde européen et occidental qui refusent l'immigration illégale et illimitée des pays en difficulté économique. Leurs raisons sont multiples, au premier rang desquelles celle de mettre en péril leur stabilité culturelle et économique. Il s'agit donc d'un problème d'éducation, puis d'intégration. Pour que cette politique migratoire fonctionne, il y aurait lieu qu'elle fût accompagnée de mesures adaptées, tant sur le plan scolaire et linguistique que sur celui de la formation.

En d'autres termes, non au communautarisme à la britannique et non aux racailles telles que les banlieues des grandes métropoles européennes en fournissent (*protestations, brouhaha*) – je regrette... – par centaines de milliers. C'est précisément ce que l'Organisation des Nations unies et les associations humanistes diverses et variées refusent de comprendre. Mieux vaut taxer leurs contradicteurs de fascistes et de racistes! De l'immigration certes, c'est dans l'histoire humaine, mais nous nous opposons à une telle politique migratoire, hormis pour les cas réellement tragiques qui ne souffrent aucune discussion possible et à la condition expresse que ceux qui s'établissent chez nous acceptent nos modes de vie, notre culture et qu'ils fassent l'effort de s'y adapter et de s'y tenir.

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Les droits humains sont des droits que chaque individu possède face à l'appareil étatique ou face à un régime totalitaire, afin de vivre sa condition humaine dans la dignité et le respect de l'humain. Avez-vous entendu ce respect dans les deux interventions de mes préopinants? On a entendu les mots «racaille», «communautarisme», etc. Il y a des guerres, des batailles, des massacres, des génocides, des enfants qui meurent, des personnes qui se noient, et aujourd'hui on traite l'être humain de racaille. Qu'est-ce que les droits humains? C'est la dignité humaine, vous ai-je dit. Vous me direz que dans le monde actuel, les droits humains sont en réalité une lettre au Père Noël, puisque de toute façon le monde tel qu'il est aujourd'hui ne les respecte pas. Cependant, n'est-ce pas parce que nous nous sommes éloignés de ces droits humains, comme l'a rappelé notre conseiller administratif et maire, M. Sami Kanaan, et rapprochés des forces obscures qui les attaquent de toutes parts, que cette situation mondiale existe? Aujourd'hui, dans le monde actuel, l'importance de ce rappel est plus que nécessaire. Il n'est pas seulement nécessaire, il est également une question de dignité humaine et surtout de survie humaine. Lorsqu'on sait par exemple qu'au

Résolution: 70^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme

moment de la signature de cette Déclaration, le plus ancien d'entre nous, c'est-à-dire M^e Pagan, était âgé de 6 ans, vous comprendrez que ces commémorations sont nécessaires et que cette mémoire doit être transmise aux générations futures, que ce soit à travers la cérémonie qui se déroulera demain ou à travers des textes qui sont rappelés et évoqués à chaque occasion. Plus nous nous en éloignons, plus le respect de l'humain s'en va.

Vous comprendrez aussi qu'il s'agit d'un but idéal à atteindre. Nous n'éviterons pas les gens égoïstes, les gens individualistes, fascistes et opposés à la dignité humaine, cependant nous pouvons œuvrer – et plus nombreux nous serons à transmettre ces valeurs mieux ça sera – pour conduire cet idéal vers une paix. C'est dans cette démarche-là que cette cérémonie a son importance aujourd'hui, encore plus qu'hier. Nous avons parlé de la genèse des droits humains, cependant le respect de l'humain existait déjà avant cette Déclaration. Des personnes se préoccupaient de la dignité des autres; d'ailleurs le droit naturel, le droit de l'homme tel qu'on le connaît, est attribué à Cyrus le Grand, bien avant Jésus-Christ, c'est-à-dire en 536 av. J.-C.

Que les droits humains aient été formalisés suite à l'atrocité de la Seconde Guerre mondiale a toute son importance, car pour la première fois les Etats se sont réunis pour une même cause, à savoir le respect de l'humain. Si, au sein d'une société, la démocratie est la colonne vertébrale de la respectabilité de l'humain, sachez que pour nous les Verts, les droits humains sont sa peau, car on ne peut pas écorcher un être humain de ses droits fondamentaux, on ne peut pas lui manquer de respect et le discriminer. On doit au contraire respecter ses libertés, c'est un but que nous devons tous poursuivre si nous voulons vivre dans la paix. C'est pourquoi les Verts soutiendront cette résolution. Aujourd'hui, j'ai une pensée particulière pour nos voisins qui, pour certains, sont des humanistes et des humanistes porteurs de gilets jaunes. Si nous avons cité Eleanor Roosevelt, il ne faut pas oublier René Cassin, qui était l'un des fondateurs et rédacteurs de la DUDH. Ainsi, en essayant de rappeler, de commémorer et de transmettre ces valeurs, nous ne sommes pas hors du temps. Nous sommes au contraire totalement dans notre temps si nous voulons nous diriger vers la paix. Je vous remercie pour votre attention.

M. Tobias Schnebli (EàG). Le groupe Ensemble à gauche soutiendra également cette résolution qui – cela a déjà été rappelé – n'est pas de trop dans le monde dans lequel nous vivons. Il faut souligner l'origine de la DUDH au terme de la Seconde Guerre mondiale qui, avec son lot de génocides, de bombes atomiques et de souffrances humaines atteignant une échelle jamais connue précédemment, reste à ce jour la plus grande tragédie et la plus grande catastrophe organisée par une partie de l'humanité. Il faut donc respecter et rappeler l'idéal commun proclamé par l'assemblée générale des Nations unies il y a maintenant septante ans et que nous ne pouvons que soutenir.

Dans cet esprit, je vous présente en quelques mots un amendement à cette résolution. Il ne s'agit pas de faire la leçon, mais simplement d'aller un peu plus loin que la simple résolution déclamatoire. Pour cela, nous nous sommes inspirés du préambule même de la DUDH, qui dit que cette Déclaration est un idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations, afin que tous les individus et tous les organes de la société qui l'ont constamment à l'esprit s'efforcent, par différents moyens tels que l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ses droits et de ses libertés.

Projet d'amendement

Article premier. – de réaffirmer son adhésion aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH). *Face aux nombreuses infractions et manques d'application, la Ville de Genève s'engage, là où elle le peut, à faire respecter et à faire appliquer les dispositions de la DUDH.* Cette Déclaration reste le symbole des aspirations de tous les êtres humains à la liberté, à l'égalité et à la paix. Elle est souvent le seul espoir de celles et ceux qui souffrent du non-respect de leurs droits fondamentaux en donnant un sens à leurs souffrances et à leurs luttes.

C'est donc en nous inspirant du préambule de cette Déclaration que nous proposons que la Ville de Genève s'engage là où elle le peut, c'est-à-dire sans aller au-delà de ses compétences et de ses capacités, à faire respecter et à appliquer les dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme. On ne va pas au-delà de nos compétences et du soutien manifeste apporté à cette résolution par une très large majorité ici ce soir, en nous engageant en faveur de ces droits humains qui ont le grand avantage d'être universels et donc de s'appliquer partout pour toutes et tous.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Le Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'homme a sollicité la Ville de Genève, le Canton et la Confédération pour un soutien et une participation soutenue aux activités d'information et de sensibilisation du grand public dans le cadre des festivités de son 70^e anniversaire. A cet égard, il est évident que le groupe du Parti libéral-radical soutiendra la proposition du Conseil administratif qui est de réaffirmer son adhésion aux principes de la DUDH.

M. Pierre Gauthier (HP). J'aimerais attirer votre attention sur une phrase du préambule de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui dit ceci: «Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un

Résolution: 70^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme

régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression». Cette phrase est assez intéressante. A côté de nous, autour de nous et parmi nous, posons-nous la question de savoir pourquoi, quand on parle des droits de l'homme, on se réfère à l'Homme avec un H majuscule? Ici, ce n'est pas le mâle qui est en question, mais l'espèce humaine, une et indivisible. Par conséquent, les droits de l'homme sont-ils suffisamment protégés pour que nos semblables ne soient pas en suprême recours contraints à la révolte contre la tyrannie et l'oppression? Posons-nous la question aujourd'hui, dans notre monde où les structures des nations sont en train d'être broyées par des forces économiques que certains qualifieraient de mondialisation, d'autres de révolution numérique ou encore d'autres choses. Dans tous les cas, il s'agit de forces qui visent à s'affranchir non seulement du droit, mais surtout à ne pas respecter nos libertés.

Posons-nous la question. Faire cela ne signifie pas forcément y répondre, mais chacun d'entre nous devrait se poser cette question à titre individuel, afin de sortir des grandes déclarations. Est-ce que nous protégeons suffisamment les droits des êtres humains par un régime de droit, par un soutien à la loi ou par notre volonté d'amender et d'améliorer en permanence la loi, pour que nos semblables ne soient pas en suprême recours contraints à la révolte contre l'oppression? J'aimerais qu'on se souvienne de cette phrase de préambule, parce qu'elle nous pose à toutes et à tous une question individuelle à laquelle il importe de répondre de manière individuelle, avant de la régler collectivement.

M. Sami Kanaan, maire. Je serai bref. J'aimerais remercier ce Conseil municipal, parce que, malgré un ordre du jour chargé, le simple fait que nous ayons pris le temps de parler de cette Déclaration – avec évidemment des lectures qui peuvent comporter des nuances d'un groupe à l'autre, c'est normal car nous sommes en démocratie – permet de réaffirmer notre attachement à ses valeurs fondamentales. Comme cela a été dit, nous ne devrions en principe pas avoir besoin de rappeler des évidences, mais dans notre monde actuel, certaines évidences, et surtout celle-ci, méritent réellement d'être rappelées. Ces évidences sont remises en question à travers le monde, de manière tant théorique que pratique, aussi bien dans les paroles que dans les actes, de différentes manières extrêmement violentes, parfois pernicieuses et parfois frontales.

Par conséquent, j'aimerais dire que le rôle de la Ville de Genève est fondamental, pas seulement parce qu'on accueille la Genève internationale au sens large ou pour montrer l'exemple dans nos propres pratiques afin de ne pas se limiter à la théorie, mais aussi afin de s'appliquer à nous-mêmes les principes que l'on prône pour les autres. Notre rôle en tant que ville est surtout fondamental car, aujourd'hui dans le monde, Mesdames et Messieurs, c'est souvent aux

Résolution: 70^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme

villes qu'incombe le travail concret et quotidien de mise en œuvre et de défense des principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme. J'en veux notamment pour preuve qu'aux Etats-Unis d'Amérique des villes républicaines et démocrates s'opposent à la politique anti-migratoire du gouvernement de Donald Trump et qu'en Italie des maires locaux s'opposent à certaines décisions totalement inacceptables du gouvernement italien. Ce sont des exemples parmi d'autres, mais, par son engagement, je pense que la Ville de Genève encourage aussi ces autres villes à continuer leurs combats. C'est donc également pour cette raison que je vous remercie de réserver un accueil aussi unanime que possible à ce texte.

Mis aux voix, l'amendement de M. Tobias Schnebli est refusé par 36 non contre 32 oui (2 abstentions).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la résolution est acceptée sans opposition (68 oui et 2 abstentions).

La résolution est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif et du Bureau du Conseil municipal,
à l'occasion de l'anniversaire marquant les 70 ans de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme,

décide:

Article premier. – de réaffirmer son adhésion aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH). Malgré les nombreuses infractions passées et présentes, cette Déclaration reste le symbole des aspirations de tous les êtres humains à la liberté, à l'égalité et à la paix. Elle est souvent le seul espoir de celles et ceux qui souffrent du non-respect de leurs droits fondamentaux en donnant un sens à leurs souffrances et à leurs luttes.

Art. 2. – d'assurer aux institutions internationales établies en notre ville, qui ont permis son adoption et défendent son respect, que l'hospitalité qui leur est ainsi accordée constitue une modeste contribution de notre communauté à l'accomplissement de leurs missions et, partant, à l'application de la DUDH.

Le président. Demain dès 18 h 15 auront donc lieu les festivités telles qu'annoncées. (*Applaudissements.*)

Avant de passer aux urgences, nous sommes saisis d'une motion d'ordre signée par le Parti libéral-radical, le Mouvement citoyens genevois, l'Union démocratique du centre et le Parti démocrate-chrétien, qui demande que les urgences 2.1, 2.2 et 2.3 soient votées ce soir sans débat. Cela mérite quand même que je vous précise à quoi elles se réfèrent, à savoir respectivement au projet de délibération PRD-196 intitulé «Compenser la compensation» concernant la limitation à 0,5% de l'indexation pour 2019, au projet de délibération PRD-197 intitulé «Revenus du Conseil administratif, on adapte», et enfin au projet de délibération PRD-198 intitulé «Revenus du Conseil administratif, stop à l'allocation vie chère». Voilà les trois sujets pour lesquels on vous demande, par le biais d'une motion d'ordre, de voter l'urgence ce soir sans débat. (*Commentaires.*) Non, il y a une motion d'ordre... Cela n'empêche pas de voter la motion d'ordonnancement dans un premier temps, la motion d'ordre nous obligeant simplement à nous prononcer ce soir et sans débat sur ces objets, une fois l'urgence acceptée. C'est une motion d'ordre, qui intervient donc dans le cours de la séance afin de modifier l'ordre du jour.

Mise aux voix, la motion d'ordre portant sur les motions d'ordonnancement des projets de délibération PRD-196, PRD-197 et PRD-198 est acceptée par 39 oui contre 30 non (1 abstention).

Le président. Nous passons maintenant aux urgences. Nous commençons avec la motion d'ordonnancement N° 1, présentée par M^{me} Salerno, pour le traitement en urgence du rapport PR-1295 A sur le transfert d'actifs dans le cadre de la mise en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2). L'urgence demande que cet objet, inscrit au point 19 de notre ordre du jour, soit traité lors de cette session.

Est-ce qu'un membre du Conseil administratif souhaite prendre la parole à ce sujet? Ce n'est pas le cas; je passe donc au vote de cette urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le rapport PR-1295 A est acceptée par 54 oui contre 15 non (2 abstentions).

Le président. Nous passons à la motion d'ordonnancement N° 2.1, déposée par M. Sormanni, demandant l'adjonction à l'ordre du jour et le traitement en urgence du projet de délibération PRD-196 de MM. et M^{mes} Daniel Sormanni, Pierre Scherb, Patricia Richard et Anne Carron: «Compenser la compensation». Personne ne demandant la parole, je la soumetts au vote.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le projet de délibération PRD-196 est acceptée par 37 oui contre 32 non (1 abstention).

Le président. La motion d'ordonnancement N° 2.2 est déposée par les Verts et demande l'adjonction à l'ordre du jour et le traitement en urgence du projet de délibération PRD-197 de MM. et M^{mes} Daniel Sormanni, Jean-Philippe Haas, Danièle Magnin, Amar Madani, Thomas Zogg, Daniel-Dany Pastore, Yasmine Menétrey, Jean-Pascal Cattin, Bernard Chevalier, Patricia Richard, Pierre Scherb et Anne Carron: «Revenus du Conseil administratif, on adapte». Etant donné qu'il n'y a pas de demande de parole, je vous fais voter l'urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le projet de délibération PRD-197 est acceptée sans opposition (64 oui et 6 abstentions).

Le président. Nous passons à la motion d'ordonnancement N° 2.3, déposée par M. Daniel Sormanni, demandant l'adjonction à l'ordre du jour et le traitement en urgence du projet de délibération PRD-198 de MM. et M^{mes} Daniel Sormanni, Jean-Philippe Haas, Danièle Magnin, Amar Madani, Thomas Zogg, Daniel-Dany Pastore, Yasmine Menétrey, Jean-Pascal Cattin, Bernard Chevalier, Patricia Richard, Pierre Scherb et Anne Carron: «Revenus du Conseil administratif, stop à l'allocation vie chère». Sans demande de parole, je passe au vote de cette urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le projet de délibération PRD-198 est acceptée à l'unanimité (70 oui).

Le président. L'urgence N° 3 est présentée par M^{me} Anne Carron et concerne l'adjonction à l'ordre du jour ainsi que le traitement en urgence du projet de délibération PRD-199 du 4 décembre 2018 de MM. et M^{mes} Lionel Ricou, Anne Carron, Alia Chaker Mangeat, Jean-Luc von Arx, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Souheil Sayegh, Jacques Pagan, Patricia Richard, Daniel Sormanni, Alfonso Gomez, Hélène Ecuyer, Pierre Scherb, Eric Bertinat et Uzma Khamis Vannini: «Règlement: aide financière à l'achat de l'abonnement annuel Unireso pour les élèves de l'enseignement secondaire I et de l'enseignement secondaire II, y compris les apprentis, domiciliés sur le territoire de la Ville de Genève». Je vous fais voter l'urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le projet de délibération PRD-199 est acceptée sans opposition (55 oui et 12 abstentions).

Le président. La motion d'ordonnancement N° 4 est déposée par M. Alfonso Gomez. Elle demande le traitement en urgence de la motion M-1362 inscrite au point 193 de notre ordre du jour et intitulée «Pour une baisse significative

des déchets liés à l'explosion des fast-foods comme mode de restauration». Si la parole n'est pas demandée, je vous fais voter cette urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1362 est acceptée par 39 oui contre 29 non (1 abstention).

Le président. La cinquième motion d'ordonnancement est également déposée par M. Alfonso Gomez pour le traitement en urgence du point 97 de votre ordre du jour, la résolution R-192 intitulée «Désinvestissons du pétrole, du gaz et du charbon: vers une Ville de Genève «zéro fossile».

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la résolution R-192 est acceptée par 37 oui contre 30 non (1 abstention).

Le président. La motion d'ordonnancement N° 6 est demandée par M^{me} Christina Kitsos pour le traitement en urgence de la motion M-1177 A/B intitulée «Le Plaza ne doit pas être démoli, et doit rester un cinéma».

Une voix. Trop tard! (*Commentaires.*)

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1177 A/B est refusée par 36 non contre 34 oui.

Le président. La motion d'ordonnancement N° 7 est déposée par M^{me} Ariane Arlotti afin de traiter en urgence le point 138 de votre ordre du jour, à savoir la motion M-1143 intitulée «Sport et genre: sortir du sport au masculin».

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1143 est refusée par 38 non contre 29 oui.

Le président. Nous passons à l'urgence N° 8 de M^{me} Brigitte Studer d'Ensemble à gauche, qui demande le traitement en urgence du rapport M-1278 A concernant la place des Augustins. Madame Studer, vous souhaitez dire deux mots?

M^{me} Brigitte Studer (EàG). La commission de l'aménagement et de l'environnement a traité cette motion, un projet d'aménagement de cette place est prévu, un concours a déjà été réalisé et une proposition du Conseil administratif devrait arriver tout bientôt au Conseil municipal. La motion, telle qu'acceptée par une majorité de la commission, demande aussi d'étudier la possibilité d'étendre l'aménagement de la place au tronçon de la rue Prévost-Martin situé entre la place et la rue John-Grasset. Les services responsables ont confirmé que ces études pourraient avoir lieu simultanément. Il est ainsi rationnel et opportun que ce rapport puisse être traité et voté en même temps (*chahut*)...

Le président. S'il vous plaît, Monsieur Sormanni, mais d'autres aussi, je vous demande de rester calmes parce que nous devons siéger encore un moment. Nous sommes saisis de douze urgences... Madame Studer, veuillez continuer et terminer, s'il vous plaît.

M^{me} Brigitte Studer. Merci... La proposition d'urgence sur cet objet vise donc à être rationnels et à traiter cette motion pour qu'on puisse considérer conjointement l'aménagement de la place des Augustins et la suggestion d'élargir le périmètre à un tronçon de la rue Prévost-Martin.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le rapport M-1278 A est acceptée par 38 oui contre 28 non (1 abstention).

Le président. La motion d'ordonnancement suivante est demandée par M. Pascal Holenweg et M^{me} Maria Pérez pour le traitement en urgence du projet de délibération PRD-125 concernant l'internalisation du nettoyage des locaux et bâtiments de la Ville. Monsieur Holenweg, demandez-vous la parole?

M. Pascal Holenweg (S). Oui, Monsieur le président, très brièvement. Ceux qui hier ou aujourd'hui auront lu dans la presse l'intervention des syndicats sur la situation des nettoyeurs et des nettoyeuses – surtout des nettoyeuses – des locaux et des bâtiments du Canton comprendront pourquoi il est également urgent de se poser la question de leur internalisation et de la fin de leur externalisation pour les locaux et les bâtiments de la Ville, le principe étant que ceux qui travaillent pour la Ville doivent être employés par la Ville, payés par la Ville et respectés en tant que travailleurs par la Ville.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le projet de délibération PRD-125 est refusée par 37 non contre 29 oui (1 abstention).

Le président. La motion d'ordonnancement N° 10 est proposée par le Mouvement citoyens genevois pour le traitement en urgence de la motion M-1373 intitulée «Trésors et patrimoine horloger cachés à Genève: remettons les pendules à l'heure». Monsieur Sormanni, à vous la parole.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs, je vous invite à accepter cette urgence de façon qu'on puisse renvoyer cette motion à la commission des arts et de la culture pour la création d'un musée de l'horlogerie à Genève, dans la patrie de l'horlogerie, le plus vite possible. Je vous remercie donc de soutenir cette urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1373 est acceptée par 41 oui contre 22 non (3 abstentions).

Le président. Nous passons à l'urgence N° 11, proposée par M. Tobias Schnebli et M^{me} Maria Pérez d'Ensemble à gauche pour le traitement en urgence du point 198 de l'ordre du jour, la motion M-1371 concernant la réforme fiscale et le financement de l'AVS. La parole est à M. Schnebli.

M. Tobias Schnebli (EàG). Il devient urgent de connaître l'impact sur les finances de la Ville de Genève ainsi que la position du Conseil administratif sur les réformes fiscales qui s'annoncent et qui seront débattues, y compris par la population, avec les référendums sur le point d'être déposés. Je rappelle qu'il y a à peine une semaine, l'ensemble du corps électoral du canton de Berne a refusé une baisse de l'imposition des entreprises, justement dans le cadre de l'application future de cette réforme de la fiscalité des entreprises. La perte de dizaines de millions de francs de revenus fiscaux pour notre collectivité n'est pas une fatalité. Il faut s'y opposer. Nous l'avons déjà fait avec succès pour la troisième révision de l'imposition des entreprises (RIE III); il est largement temps maintenant de débattre des conséquences de ces réformes pour notre collectivité publique. C'est pourquoi je vous demande d'accepter l'urgence sur cet objet.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1371 est refusée par 37 non contre 31 oui (1 abstention).

Le président. Avant de passer à la dernière urgence, je dois revenir à l'urgence N° 7, déposée par M^{me} Ariane Arlotti, et lui présenter des excuses, car je n'avais pas vu qu'elle avait demandé la parole. Pour une question d'équité, je vous propose de revenir en arrière. (*Remarques.*) Question d'équité...

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Si, elle a le droit de parler!

Le président. Je trouve qu'elle avait tout à fait le droit de s'exprimer...
(*Commentaire.*) Elle est partie?

M. Tobias Schnebli (EàG). Monsieur le président, elle est partie fâchée, voilà...

Le président. Bon, j'ai quelques témoins dans la salle. Je suis désolé... La dernière urgence demande l'adjonction à l'ordre du jour et le traitement en urgence de l'interpellation orale IO-293 de M^{me} Yasmine Menétrey et M. Omar Azzabi: «Demande d'immersion au sein de la centrale d'engagement des APM: comment justifier le refus?» Est-ce que M. Azzabi ou M^{me} Menétrey souhaitent prendre la parole? Monsieur Azzabi, vous avez la parole.

M. Omar Azzabi (Ve). M^{me} Menétrey et moi-même avons fait une demande formelle d'immersion au sein de la centrale d'engagement de la police municipale, qui nous a été refusée. Les raisons invoquées par le magistrat sont pour le moins critiquables, c'est pourquoi nous aimerions pouvoir lui poser des questions urgentes à ce sujet et dans le cadre de la préparation d'une motion en parallèle de l'étude d'approbation du budget que nous discuterons tout bientôt, je l'espère. Je vous prie donc d'accepter cette motion d'urgence pour faire la lumière sur ce refus et qu'on puisse effectuer cette visite en immersion.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur l'interpellation orale IO-293 est refusée par 43 non contre 23 oui (2 abstentions).

Le président. Je vous rappelle la motion d'ordre déposée par le Parti libéral-radical, le Mouvement citoyens genevois, l'Union démocratique du centre et le Parti démocrate-chrétien. Nous allons traiter en urgence les motions d'ordonnancement 2.1, 2.2 et 2.3, soit les projets de délibération PRD-196, PRD-197 et PRD-198, comme demandé, c'est-à-dire sans débattre et en passant directement au vote. (*Commentaires.*)

6. Projet de délibération du 4 décembre 2018 de MM. et M^{mes} Daniel Sormanni, Pierre Scherb, Patricia Richard et Anne Carron: «Compenser la compensation» (PRD-196)¹.*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

Considérant:

- la baisse des prix à la consommation en 2015 de 0,9% et la baisse de 0,2% en 2016;
- la compensation de 1,2% accordée pour 2018 dans le cadre du projet de budget 2019;
- la compensation de 1% prévue pour 2019 dans le cadre du projet de budget 2019;
- le vote de la commission des finances visant à réduire l'indexation pour 2019 de 0,5%,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, lettre w) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – L'article 115 du statut du personnel de la Ville de Genève (LC 21 151) est modifié comme suit:

- nouvel alinéa 15: L'indexation au sens de l'article 44 est limitée à 0,5% pour l'année 2019.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, la délibération est mise aux voix article par article et dans son ensemble; elle est acceptée par 34 oui contre 23 non (1 abstention).

Le président. Même si le vote d'une personne n'a pas fonctionné, je crois que le delta est suffisant; ce projet de délibération est donc accepté.

¹ Annoncé et motion d'ordonnancement, 3751.

Projet de délibération: modification des indemnités du Conseil administratif

Une voix. Troisième débat!

Le président. Le troisième débat aura lieu demain soir.

7. Projet de délibération du 4 décembre 2018 de MM. et M^{mes} Daniel Sormanni, Jean-Philippe Haas, Danièle Magnin, Amar Madani, Thomas Zogg, Daniel-Dany Pastore, Yasmine Menétrey, Jean-Pascal Cattin, Bernard Chevalier, Patricia Richard, Pierre Scherb et Anne Carron: «Revenus du Conseil administratif, on adapte» (PRD-197)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

- le rapport de la Cour des comptes sur les frais professionnels du Conseil administratif;
- les décisions prises par la commission des finances dans le cadre du budget 2019,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre v) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – L'arrêté N° 20 du 13 septembre 1983 est modifié comme suit:

- en son premier article: Le maire en exercice touche une indemnité fixe de 6500 francs;
- les articles 2, 3 et 4 sont supprimés.

Art. 2. – L'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2019.

¹ Annoncé et motion d'ordonnancement, 3752.

Projet de délibération: revenus du Conseil administratif,
stop à l'allocation vie chère

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, la délibération est mise aux voix article par article et dans son ensemble; elle est acceptée par 35 oui contre 17 non (1 abstention).

Le président. Le troisième débat aura lieu demain. Est-ce que d'autres personnes que M^{me} Corpataux ont constaté que leur vote n'avait pas été enregistré? S'il n'y en a qu'un, je pense que l'écart est quand même assez important...

M^{me} Maria Pérez (EàG). Pourquoi dites-vous qu'il n'y a pas de troisième débat?

Le président. Je viens d'annoncer le troisième débat demain. (*Commentaires.*) C'est un projet de délibération.

Une voix. Le troisième débat doit être demandé!

Le président. Ah bon... (*Brouhaha.*) Est-ce que quelqu'un demande le troisième débat? Simplifions-nous la vie... Si ce n'est pas le cas, ce projet de délibération... (*Remarque de M. Sami Kanaan.*) Le Conseil administratif demande le troisième débat, qui aura lieu demain. Merci, Monsieur le maire.

8. Projet de délibération du 4 décembre 2018 de MM. et M^{mes} Daniel Sormanni, Jean-Philippe Haas, Danièle Magnin, Amar Madani, Thomas Zogg, Daniel-Dany Pastore, Yasmine Menétrey, Jean-Pascal Cattin, Bernard Chevalier, Patricia Richard, Pierre Scherb et Anne Carron: «Revenus du Conseil administratif, stop à l'allocation vie chère» (PRD-198)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

- le rapport de la Cour des comptes sur les frais professionnels du Conseil administratif;
- les décisions prises par la commission des finances dans le cadre du budget 2019,

¹ Annoncé et motion d'ordonnancement, 3752.

3760

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2018 (soir)
Projet de délibération: revenus du Conseil administratif,
stop à l'allocation vie chère

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre v) de la loi sur l'administration des communes
du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – L'arrêté IV du 20 novembre 1991 «Allocation vie chère» est
modifié comme suit:

- l'article premier et l'article 2 sont supprimés.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'article unique de la délibération est
mis aux voix; il est accepté par 34 oui contre 15 non (1 abstention).

Le président. Le troisième débat est-il demandé?

Des voix. Oui!

Le président. Il est demandé et aura lieu demain.

9. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

10. Interpellations.

Néant.

11. Questions écrites.

Néant.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous remercie, nous avons terminé nos travaux pour ce soir. Je vous souhaite une bonne rentrée à vos domiciles et vous donne rendez-vous demain à 17 h 30.

Séance levée à 23 h 5.

SOMMAIRE

| | |
|---|------|
| 1. Exhortation | 3706 |
| 2. Communications du Conseil administratif | 3706 |
| 3. Communications du bureau du Conseil municipal | 3706 |
| 4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner: | |
| – la proposition du Conseil administratif du 29 août 2018 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 592 000 francs destiné à l'octroi d'une subvention d'investissement à la Fondation du Grand Théâtre de Genève et destiné à financer les frais d'équipements scénographiques, informatiques et en mobilier pour le bâtiment de la place de Neuve (PR-1314 A); | |
| – la proposition du Conseil administratif du 29 août 2018 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 3 460 473 francs, au titre de subvention d'exploitation extraordinaire en faveur de la Fondation du Grand Théâtre de Genève et destiné à couvrir les frais induits par le retard du chantier du bâtiment de la place de Neuve et la double exploitation simultanée de l'ODN et de la scène de la place de Neuve, ainsi que les frais de prolongation des locations de locaux imputables au retard du chantier (PR-1315 A). Troisième débat | 3707 |
| 5. Proposition du Conseil administratif et du Bureau du Conseil municipal du 17 octobre 2018 en vue de l'approbation du projet de résolution du Conseil municipal en faveur de la réaffirmation de son adhésion aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) (PR-1330). Suite de la préconsultation | 3744 |
| 6. Projet de délibération du 4 décembre 2018 de MM. et M ^{mes} Daniel Sormanni, Pierre Scherb, Patricia Richard et Anne Carron: «Compenser la compensation» (PRD-196) | 3757 |
| 7. Projet de délibération du 4 décembre 2018 de MM. et M ^{mes} Daniel Sormanni, Jean-Philippe Haas, Danièle Magnin, Amar Madani, Thomas Zogg, Daniel-Dany Pastore, Yasmine Menétrey, Jean-Pascal Cattin, Bernard Chevalier, Patricia Richard, Pierre Scherb et Anne Carron: «Revenus du Conseil administratif, on adapte» (PRD-197). | 3758 |

| | |
|--|------|
| 8. Projet de délibération du 4 décembre 2018 de MM. et M ^{mes} Daniel Sormanni, Jean-Philippe Haas, Danièle Magnin, Amar Madani, Thomas Zogg, Daniel-Dany Pastore, Yasmine Menétrey, Jean-Pascal Cattin, Bernard Chevalier, Patricia Richard, Pierre Scherb et Anne Carron: «Revenus du Conseil administratif, stop à l'allocation vie chère» (PRD-198) | 3759 |
| 9. Propositions des conseillers municipaux | 3761 |
| 10. Interpellations | 3761 |
| 11. Questions écrites | 3761 |

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Marie-Christine Cabussat